

Les finances des collectivités locales

A. Les budgets principaux des collectivités locales

GUILLAUME LEFORESTIER, PASCAL SIMON, XAVIER NIEL (DGCL)

1. Une approche méthodologique privilégiant les opérations réelles

L'ensemble du rapport de l'Observatoire s'appuie désormais sur des agrégats comptables en ne prenant en compte que les opérations dites « réelles », c'est-à-dire correspondant à des transferts monétaires effectifs. La différence avec l'approche dite « budgétaire », publiée dans les éditions du rapport antérieures à 2017, correspond à des opérations qui retracent des mouvements entre lignes budgétaires sans encaissement ou décaissement effectifs. Les opérations réelles présentent ainsi une vision plus économique de l'activité des collectivités locales (*pour plus de détails voir l'édition 2017 du rapport*).

Les budgets annexes ne sont pas intégrés au calcul des fiches financières de l'annexe 2A; ils sont présentés dans l'annexe 2B.

2. Des évolutions calculées « à périmètres constants »

La transformation du paysage administratif des collectivités locales entraîne depuis plusieurs années des modifications du contour des différents niveaux de collectivités dans des proportions importantes. La métropole de Lyon a été créée en 2015, la métropole du Grand Paris en 2016, les collectivités territoriales uniques de Martinique et de Guyane en 2016 également et la collectivité de Corse en 2018. Pour apprécier correctement l'évolution des finances des différents niveaux de collectivités (communes, GFP, départements, régions, CTU), il faut donc tenir compte des différents changements de périmètres que cela induit.

1) C'est le cas entre 2014 et 2015 du fait de la création de la métropole de Lyon. Bien qu'elle soit une collectivité locale à statut particulier, exerçant à la fois des compétences départementales et intercommunales, cette métropole est assimilée dans ce rapport à un GFP, comme cela est fait par l'Insee dans les comptes nationaux, en raison des flux importants qui existent entre la métropole de Lyon et ses communes membres, comme il en existe entre les GFP et leurs communes membres. Les montants des agrégats financiers de 2015 pour les GFP intègrent donc ceux de cette métropole particulière. En revanche, les évolutions entre 2014 et 2015 des agrégats concernant les départements et les GFP seraient artificiellement affectées par ce changement de périmètre. Pour calculer ces évolutions, on retire donc du champ des GFP en 2014 la communauté urbaine de Lyon, et en 2015 la métropole de Lyon; de même, on retire du champ des départements le conseil départemental du Rhône en 2014 et en 2015. Pour les évolutions entre 2015 et 2016 en revanche, la métropole de Lyon est intégrée dans le champ des GFP sur les deux années.

2) Au 1^{er} janvier 2016, la Martinique et la Guyane se dotent d'une collectivité territoriale unique (CTU), dont les compétences recouvrent celles des régions et des départements. Pour établir les résultats de 2016, on choisit d'associer

leurs comptes à ceux des régions. Mais, en suivant la même logique que pour la métropole de Lyon en 2015, il faut calculer les évolutions des comptes des départements et des régions entre 2015 et 2016 à périmètre constant : on retire donc en 2015 les départements et les régions de Martinique et Guyane, et en 2016 les collectivités territoriales uniques. Dans l'annexe 3, les données des trois départements, des deux régions et des deux CTU sont établies séparément.

3) La métropole du Grand Paris (MGP) a été créée au 1^{er} janvier 2016; elle regroupe 131 communes. Les 11 établissements publics territoriaux (EPT) prennent en 2016 la suite des GFP qui existaient en 2015 et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées; la situation de Paris reste particulière puisque la commune joue le rôle d'EPT. Dans les comptes du présent rapport, la MGP et ses EPT sont intégrés dans les groupements à fiscalité propre, Paris restant dans le compte des communes. Des flux financiers importants apparaissent alors en 2016 entre les communes, les EPT et la MGP. Le traitement retenu varie selon les flux.

a - La loi NOTRe garantit aux EPT le même niveau de ressources que les groupements à fiscalité propre préexistants. Selon les cas, c'est la MGP qui verse une dotation d'équilibre aux EPT, ou l'inverse; les montants en jeu sont de l'ordre d'un milliard d'euros. Les montants sont déclarés en recettes ou moindres recettes par la MGP (comptes 74861 ou 74869 en M57) et par les EPT (comptes 7431 ou 7439 en M14). Il n'y a donc aucun traitement spécifique à faire puisque ces flux s'annulent au sein du même agrégat («Autres recettes de fonctionnement») dans le même niveau de collectivités (les GFP).

b - Une autre conséquence de la création de la MGP en 2016 est la création du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), pour compenser le fait que les communes perçoivent aujourd'hui des recettes fiscales qui étaient auparavant perçues par les GFP (FB, TH, ex-part départementale de TH...). Compte tenu de la nature comptable des opérations, le versement des communes est enregistré dans leur compte 65541 en M14, comme une contribution, et en recettes des GFP (en compte 74752). Ce flux, de l'ordre d'un milliard d'euros, perturberait l'analyse de l'évolution des comptes si l'on considérait la contribution des communes comme une subvention versée, puisque cela augmenterait artificiellement leurs dépenses; ce flux perturberait également les comparaisons entre communes, notamment par taille puisque ce flux concerne surtout des communes de plus de 20 000 habitants. Pour pouvoir mieux interpréter les comptes des communes, on décide donc dans ce rapport de neutraliser la contribution des communes au FCCT en ne la considérant pas comme une dépense, mais en la déduisant des recettes fiscales des communes; dans le compte des GFP, on intègre symétriquement ces recettes perçues par les GFP non pas dans les subventions reçues, mais dans l'agrégat «fiscalité reversée» afin de privilégier une approche économique plutôt que strictement comptable. Les nouvelles spécifications des agrégats comptables décrites dans le tableau de définitions ci-après précisent ces traitements.

c - Par ailleurs, d'autres flux apparaissent du fait que la MGP perçoit des ressources (DGF, impôts économiques) qui étaient perçues en 2015 par les GFP préexistants ou par les communes membres, et que, pour l'essentiel, la MGP reverse en 2016 aux communes.

Ces flux n'affectent toutefois que quelques agrégats comptables au sein des recettes de fonctionnement : la fiscalité reversée reçue par les communes, les impôts locaux, la DGF, et par répercussion au niveau supérieur d'agrégation, les postes «Concours de l'État», et «Impôts et taxes». Pour apprécier les évolutions de ces agrégats entre 2015 et 2016, il convient donc là encore de raisonner à périmètre géographique constant, c'est-à-dire de soustraire de l'analyse en 2015

et en 2016 les 131 communes et tous les EPCI touchés directement ou indirectement en 2016 par la création de la MGP.

L'ensemble des recettes de fonctionnement n'est en revanche pas affecté, les flux se compensant à l'intérieur de cet ensemble pour chaque niveau de collectivité. Pour les postes qui ne sont pas affectés, il n'est pas nécessaire de présenter des évolutions « à périmètre constant, hors contour de la MGP ». Nous présentons donc les évolutions « hors contour de la MGP » seulement pour les agrégats cités ci-dessus, qui sont touchés par ces flux.

d - Enfin, en 2018, l'analyse des budgets primitifs des départements et régions s'opère en neutralisant les effets de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse sur les évolutions présentées.

3. Évolutions des instructions comptables

En 2017, certains postes comptables ont changé de signification ou sont apparus.

– Pour les communes et les GFP, la fiscalité reversée est désormais détaillée dans le plan de comptes selon qu'elle est reversée entre collectivités locales (compte 7321 pour la M14, et 73121 en M57) ou par l'intermédiaire d'un fonds (7322, 73122). On affiche celle reversée par les GFP (compte 7321), à l'exception du nouveau code 731214 « Attribution de compensation CVAE - Département Région » des collectivités en M57.

– Le compte 744 est apparu pour les départements, les régions et les CTU et a changé de signification pour les communes et les GFP : il correspond désormais aux versements du FCTVA entrant dans les recettes de fonctionnement (correspondant aux travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics). Les versements du FCTVA pris comme recettes d'investissement restent définis comme le crédit du compte 10222.

OPÉRATIONS RÉELLES - COMPTES DE GESTION 2017

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68 et 65541 pour les communes de la MGP)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)	débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)		débit net classe 6 (sauf 675, 676, 68)	
Achats et charges externes	débit net des comptes 60 (sauf 6031), 61, 62 (sauf 621)		idem		idem	
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64		idem		idem	
Dépenses d'intervention	débit net des comptes 655, 657 (sauf 65541 pour les communes de la MGP)	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657		débit net des comptes 651, 655, 656, 657	débit net des comptes 651, 652, 655, 656, 657

ANNEXE 2A – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Frais financiers	débit net du compte 66		idem		idem	
Autres charges de fonctionnement	par différence		par différence		par différence	
Recettes de fonctionnement	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78) et 65541 pour les communes de la MGP (moindres recettes)		idem		idem	
Impôts locaux	crédit net des comptes 731, 732, 7391 et 7392 et 65541 pour les communes de la MGP (moindres recettes), et 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 731 et 7391	crédit net des comptes 731 et 7391
Fiscalité reversée (retracée en moindre recette pour les GFP, en recette pour les communes)	crédit net des comptes 7321, 7328, 73921, 73928, et 65541 pour les communes de la MGP, et 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 73121 (sauf 731214), 73128, 739121 (sauf 7391214), 739128	–	crédit net des comptes 73121 (sauf 731214), 73128, 739121 (sauf 7391214), 739128	–	crédit net des comptes 73121 (sauf 731214), 73128, 739121 (sauf 7391214), 739128
Autres impôts et taxes	crédit net des comptes 733, 734, 735, 736, 737, 738, 7394, 7396 et 7398	crédit net des comptes 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 7392, 7396, 7397 et 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7392 et 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7392, 7396, 7397 et 7398	crédit net des comptes 732, 734, 735, 736, 737, 738, 7397 et 7398	crédit net des comptes 732 à 738, 7392, 7396, 7397 et 7398
Concours de l'État	crédit net des comptes 741, 742, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 744, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 744, 745, 746, 7483	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483), et sauf 74752 pour les EPT de la MGP	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483 et 7486)	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)
Ventes de biens et services	crédit net des comptes 70		idem		idem	
Autres produits de fonctionnement	par différence		par différence		par différence	

ANNEXE 2A – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS PRINCIPAUX)

	Communes et groupements de communes à fiscalité propre (y compris métropole de Lyon)		Départements		Régions et CTU	
	Nomenclature M14	Nomenclature M57	Nomenclature M52	Nomenclature M57	Nomenclature M71	Nomenclature M57
Investissement						
Dépenses d'investissement (hors remboursements de dette)	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 456, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 237, 238	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238	débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238		débit des comptes 102, 13, 20, 21, 23, 26, 27, 454, 455, 458, 481 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) - crédit des comptes 236, 237, 238	
Dépenses d'équipement	débit des comptes 20 (sauf 204), 21, 23 - crédit des comptes 236, 237, 238		idem		idem	
Subventions	débit 204		débit 204		débit 204	
Autres dépenses	par différence		par différence		par différence	
Remboursements d'emprunts	débit du compte 16 (sauf 1645, 1688, 169) - GAD ^(a)		idem		idem	
Recettes d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 456, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775		crédit du compte 102, 13, 20, 21, 231, 232, 26, 27, 454, 455, 458 (sauf 1027, 10229, 139, 269, 279, 2768) + crédit net du compte 103, 775	
FCTVA	crédit du compte 10222		idem		idem	
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229), + crédit du compte 13 (sauf 139)		idem		idem	
Autres recettes	par différence		par différence		par différence	
Emprunts	crédit du compte 16 (sauf 1645, 1688, 169) - GAD ^(b)		idem		idem	
Dette	solde créditeur du compte 16 (hors 1688 et 169)		idem		idem	

(a) Gestion active de la dette : GAD = min(débit du compte 16449; crédit compte 16449) + min(débit compte 166; crédit compte 166).

Fiches financières

A1. Communes – Opérations réelles

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017
	<i>en milliards d'euros</i>								
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	67,27	+ 1,9 %	68,53	+ 0,3 %	68,70	- 1,5 %	67,70	+ 0,3 %	67,92
Achats et charges externes	17,30	- 1,7 %	17,00	- 1,8 %	16,70	- 2,1 %	16,35	+ 0,2 %	16,39
Frais de personnel	35,01	+ 4,0 %	36,43	+ 1,4 %	36,94	- 0,0 %	36,93	+ 1,9 %	37,61
Charges financières	2,29	- 0,5 %	2,28	+ 1,6 %	2,32	- 8,9 %	2,11	- 9,4 %	1,91
Dépenses d'intervention	9,92	+ 1,8 %	10,10	- 1,9 %	9,91	- 4,3 %	9,48	- 3,4 %	9,15
Autres dépenses de fonctionnement	2,74	- 1,1 %	2,71	+ 4,7 %	2,84	- 0,5 %	2,83	+ 1,2 %	2,86
Recettes de fonctionnement (2)	78,88	+ 0,3 %	79,14	+ 0,9 %	79,84	- 1,2 %	78,85	+ 0,5 %	79,23
Impôts et taxes	48,14	+ 1,0 %	48,60	+ 3,3 %	50,19	+ 0,6 % ^(a)	51,12	+ 1,1 %	51,70
– impôts locaux	41,91	+ 1,2 %	42,43	+ 3,2 %	43,79	+ 0,3 % ^(a)	44,51	+ 1,0 %	44,95
<i>dont fiscalité reversée</i>	9,47	+ 4,4 %	9,89	- 0,6 %	9,82	- 2,3 % ^(a)	10,79	+ 1,1 %	10,91
– autres impôts et taxes	6,22	- 0,9 %	6,17	+ 3,9 %	6,41	+ 3,1 %	6,61	+ 2,1 %	6,74
Concours de l'État	18,94	- 3,9 %	18,20	- 7,4 %	16,86	- 8,5 % ^(a)	14,64	- 3,2 %	14,17
– DGF	16,42	- 4,0 %	15,77	- 8,4 %	14,45	- 8,4 % ^(a)	12,43	- 5,7 %	11,73
– autres dotations	0,19	- 0,5 %	0,19	- 3,8 %	0,18	+ 4,3 %	0,19	+ 27,4 %	0,25
– péréquation et compensations fiscales	2,33	- 4,0 %	2,24	- 0,6 %	2,23	- 9,3 %	2,02	+ 8,6 %	2,19
Subventions reçues et participations	3,03	+ 7,4 %	3,26	+ 13,2 %	3,69	+ 2,3 %	3,77	- 1,4 %	3,72
Ventes de biens et services	5,21	+ 2,0 %	5,32	+ 4,6 %	5,56	+ 3,6 %	5,76	+ 1,0 %	5,81
Autres recettes de fonctionnement	3,55	+ 6,2 %	3,77	- 6,0 %	3,55	+ 0,4 %	3,56	+ 7,6 %	3,83
Épargne brute (3) = (2) - (1)	11,61	- 8,6 %	10,61	+ 5,0 %	11,14	+ 0,1 %	11,15	+ 1,3 %	11,30
Épargne nette = (3) - (8)	5,61	- 16,3 %	4,69	+ 6,7 %	5,01	- 1,9 %	4,91	+ 4,9 %	5,16
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	25,65	- 13,9 %	22,10	- 12,6 %	19,32	- 0,1 %	19,29	+ 8,5 %	20,93
Dépenses d'équipement	23,38	- 15,0 %	19,88	- 14,2 %	17,06	+ 0,6 %	17,15	+ 8,8 %	18,67
Subventions d'équipement versées	1,37	+ 1,2 %	1,39	- 18,1 %	1,13	+ 3,2 %	1,17	- 1,8 %	1,15
Autres dépenses d'investissement	0,90	- 7,6 %	0,83	+ 35,8 %	1,13	- 14,3 %	0,97	+ 15,0 %	1,11
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	11,38	- 3,4 %	10,99	+ 1,0 %	11,10	- 8,9 %	10,11	+ 0,6 %	10,17
FCTVA	2,74	+ 8,6 %	2,97	- 4,3 %	2,84	- 12,1 %	2,50	- 6,3 %	2,34
Autres dotations et subventions d'équipement	5,36	- 0,6 %	5,33	- 5,6 %	5,03	- 6,2 %	4,72	+ 0,5 %	4,74
Autres recettes d'investissement	3,29	- 17,9 %	2,70	+ 19,6 %	3,23	- 10,2 %	2,90	+ 6,7 %	3,09
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	92,92	- 2,5 %	90,63	- 2,9 %	88,02	- 1,2 %	86,99	+ 2,1 %	88,85
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	90,26	- 0,1 %	90,13	+ 0,9 %	90,94	- 2,2 %	88,97	+ 0,5 %	89,40
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 2,67		- 0,49		+ 2,92		+ 1,98		+ 0,55
Remboursements de dette (8)	6,00	- 1,3 %	5,92	+ 3,6 %	6,13	+ 1,8 %	6,24	- 1,5 %	6,15
Emprunts (9)	7,16	- 13,5 %	6,19	- 0,5 %	6,16	- 8,7 %	5,62	+ 13,4 %	6,37
Flux net de dette = (9) - (8)	1,16		0,27		0,02		- 0,62		0,23
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	98,92	- 2,4 %	96,54	- 2,5 %	94,16	- 1,0 %	93,23	+ 1,9 %	95,00
Recettes totales (11) = (7) + (9)	97,42	- 1,1 %	96,32	+ 0,8 %	97,10	- 2,6 %	94,59	+ 1,3 %	95,77
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 1,51		- 0,22		+ 2,94		+ 1,36		+ 0,78
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	62,91	+ 1,0 %	63,53	+ 1,2 %	64,29	+ 0,7 %	64,74	+ 0,7 %	65,21
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,7 %	- 1,3 pt	13,4 %	+ 0,5 pt	14,0 %	+ 0,2 pt	14,1 %	+ 0,1 pt	14,3 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	7,1 %	- 1,2 pt	5,9 %	+ 0,3 pt	6,3 %	- 0,0 pt	6,2 %	+ 0,3 pt	6,5 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	79,8 %	+ 0,5 pt	80,3 %	+ 0,2 pt	80,5 %	+ 1,6 pt	82,1 %	+ 0,2 pt	82,3 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	+ 0,6 an	6,0 ans	- 0,2 an	5,8 ans	+ 0,0 an	5,8 ans	- 0,0 an	5,8 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors communes concernées par la métropole du Grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014 ^(a)	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)
				à champ constant					Données provisoires
Dépenses de fonctionnement (1)	20,14	+ 4,6 %	21,08	+ 1,7 %	22,61	+ 3,7 %	23,45	+ 4,3 %	24,47
Achats et charges externes	6,00	+ 3,4 %	6,20	+ 0,1 %	6,25	+ 1,3 %	6,33	+ 4,0 %	6,59
Frais de personnel	6,72	+ 7,3 %	7,21	+ 5,3 %	7,75	+ 6,8 %	8,28	+ 9,0 %	9,03
Charges financières	0,70	+ 3,4 %	0,72	- 0,4 %	0,75	+ 11,9 %	0,84	- 20,0 %	0,67
Dépenses d'intervention	5,52	+ 2,1 %	5,64	- 0,1 %	6,56	+ 1,2 %	6,63	+ 1,3 %	6,72
Autres dépenses de fonctionnement	1,20	+ 8,5 %	1,31	- 1,5 %	1,30	+ 4,9 %	1,36	+ 7,2 %	1,46
Recettes de fonctionnement (2)	25,32	+ 1,9 %	25,80	+ 2,3 %	27,64	+ 2,2 %	28,26	+ 5,9 %	29,93
Impôts et taxes	12,54	+ 2,6 %	12,88	+ 6,8 %	14,68	+ 6,5 % ^(c)	15,09	+ 9,8 %	16,57
– impôts locaux	8,25	+ 1,8 %	8,40	+ 12,6 %	9,94	+ 8,2 % ^(c)	10,15	+ 11,0 %	11,27
– autres impôts et taxes	4,30	+ 4,2 %	4,48	- 3,9 %	4,73	+ 4,4 %	4,94	+ 7,5 %	5,31
Concours de l'État	8,79	- 1,1 %	8,69	- 6,7 %	8,33	- 8,5 % ^(c)	8,42	- 0,5 %	8,38
– DGF	7,23	- 1,0 %	7,16	- 8,7 %	6,74	- 9,0 % ^(c)	6,94	- 2,2 %	6,78
– autres dotations	0,03	+ 12,8 %	0,04	+ 0,6 %	0,04	- 8,9 %	0,03	+ 141,4 %	0,08
– péréquation et compensations fiscales	1,52	- 1,6 %	1,50	+ 2,5 %	1,55	- 7,2 %	1,44	+ 4,6 %	1,51
Subventions reçues et participations	1,07	+ 6,4 %	1,14	+ 7,2 %	1,26	- 6,7 %	1,18	+ 8,8 %	1,28
Ventes de biens et services	2,24	+ 5,4 %	2,36	+ 6,4 %	2,53	+ 4,5 %	2,64	+ 3,9 %	2,74
Autres recettes de fonctionnement	0,67	+ 7,5 %	0,72	+ 10,0 %	0,84	+ 10,2 %	0,93	+ 2,9 %	0,96
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,18	- 8,8 %	4,72	+ 5,1 %	5,02	- 4,4 %	4,80	+ 13,7 %	5,46
Épargne nette = (3) - (8)	3,42	- 16,4 %	2,86	+ 0,5 %	2,93	- 7,3 %	2,72	+ 18,8 %	3,23
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	9,65	- 7,1 %	8,97	- 8,2 %	8,20	- 1,7 %	8,06	+ 7,4 %	8,65
Dépenses d'équipement	7,12	- 9,1 %	6,47	- 11,4 %	5,68	- 2,9 %	5,52	+ 10,9 %	6,12
Subventions d'équipement versées	1,75	- 4,3 %	1,67	- 4,1 %	1,65	+ 3,3 %	1,70	- 3,2 %	1,65
Autres dépenses d'investissement	0,78	+ 5,2 %	0,82	+ 9,1 %	0,86	- 3,6 %	0,83	+ 6,1 %	0,88
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,34	+ 6,9 %	3,57	+ 1,6 %	3,57	- 10,0 %	3,21	+ 3,1 %	3,31
FCTVA	0,79	+ 13,4 %	0,89	- 10,5 %	0,79	- 5,3 %	0,75	- 1,7 %	0,74
Autres dotations et subventions d'équipement	1,64	+ 6,2 %	1,74	+ 0,6 %	1,74	- 7,9 %	1,60	+ 0,1 %	1,61
Autres recettes d'investissement	0,91	+ 2,6 %	0,93	+ 15,4 %	1,03	- 17,2 %	0,85	+ 13,0 %	0,97
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	29,79	+ 0,8 %	30,04	- 1,2 %	30,81	+ 2,3 %	31,51	+ 5,1 %	33,12
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	28,66	+ 2,5 %	29,37	+ 2,2 %	31,20	+ 0,8 %	31,46	+ 5,6 %	33,24
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 1,14		- 0,68		+ 0,39		- 0,05		+ 0,12
Remboursements de dette (8)	1,76	+ 6,0 %	1,86	+ 12,4 %	2,09	- 0,4 %	2,08	+ 7,1 %	2,23
Emprunts (9)	2,56	- 7,8 %	2,36	+ 1,3 %	2,33	- 1,2 %	2,30	+ 6,0 %	2,44
Flux net de dette = (9) - (8)	0,80		0,50		0,24		0,22		0,21
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	31,55	+ 1,1 %	31,91	- 0,4 %	32,90	+ 2,1 %	33,59	+ 5,2 %	35,35
Recettes totales (11) = (7) + (9)	31,22	+ 1,6 %	31,73	+ 2,2 %	33,53	+ 0,7 %	33,76	+ 5,7 %	35,68
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,34		- 0,18		+ 0,63		+ 0,17		+ 0,32
Dettes au 31 décembre (12) ^(d)	22,06	+ 3,2 %	22,76	+ 0,3 %	23,45	+ 2,1 %	23,95	+ 4,2 %	24,95
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,4 %	- 2,1 pt	18,3 %	+ 0,5 pt	18,2 %	- 1,2 pt	17,0 %	+ 1,3 pt	18,2 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	13,5 %	- 2,4 pt	11,1 %	- 0,2 pt	10,6 %	- 1,0 pt	9,6 %	+ 1,2 pt	10,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	87,1 %	+ 1,1 pt	88,2 %	- 1,7 pt	84,8 %	- 0,1 pt	84,8 %	- 1,4 pt	83,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,3 ans	+ 0,6 an	4,8 ans	- 0,2 an	4,7 ans	+ 0,3 an	5,0 ans	- 0,4 an	4,6 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.**Dépenses et recettes nettes, notamment des reversements faits aux communes.**

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du Grand Paris (cf. présentation de l'annexe 2).

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement – Opérations réelles – 2017

en millions d'euros

	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP
Dépenses de fonctionnement (1)	7 821	1 642	8 747	6 260	24 471
Achats et charges externes	1 807	487	2 505	1 791	6 590
Frais de personnel	2 682	610	3 327	2 409	9 028
Charges financières	272	58	221	123	674
Dépenses d'intervention	2 657	412	2 133	1 520	6 722
Autres dépenses de fonctionnement	403	76	561	418	1 457
Recettes de fonctionnement (2)	9 874	2 133	10 499	7 424	29 931
Impôts et taxes	4 932	1 216	5 870	4 557	16 575
– impôts locaux	3 149	980	3 874	3 263	11 266
– autres impôts et taxes	1 783	235	1 996	1 294	5 309
Concours de l'État	3 525	626	2 865	1 358	8 375
– DGF	3 013	477	2 269	1 026	6 784
– autres dotations	37	4	26	16	82
– péréquation et compensations fiscales	476	145	571	317	1 509
Subventions reçues et participations	177	42	460	600	1 279
Ventes de biens et services	902	171	966	707	2 745
Autres recettes de fonctionnement	337	79	339	202	957
Épargne brute (3) = (2) - (1)	2 053	491	1 752	1 164	5 460
Épargne nette = (3) - (8)	1 162	282	1 047	738	3 229
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	3 205	676	2 744	2 026	8 650
Dépenses d'équipement	2 258	493	1 810	1 558	6 119
Subventions d'équipement versées	626	126	591	305	1 649
Autres dépenses d'investissement	321	57	343	162	883
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	1 290	221	992	805	3 308
FCTVA	253	54	227	203	738
Autres dotations et subventions d'équipement	611	118	463	413	1 606
Autres recettes d'investissement	425	49	303	188	965
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	11 026	2 318	11 491	8 286	33 121
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	11 164	2 354	11 492	8 229	33 239
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 138	+ 37	+ 1	- 57	+ 118
Remboursements de dette (8)	890	209	705	426	2 230
Emprunts (9)	1 022	208	739	468	2 437
Flux net de dette = (9) - (8)	132	- 1	34	42	206
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	11 917	2 527	12 196	8 712	35 352
Recettes totales (11) = (7) + (9)	12 186	2 562	12 231	8 697	35 676
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 269	+ 36	+ 35	- 16	+ 324
Dette au 31 décembre (12)	10 401	2 202	8 250	4 100	24 953
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,8 %	23,0 %	16,7 %	15,7 %	18,2 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	11,8 %	13,2 %	10,0 %	9,9 %	10,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	105,3 %	103,2 %	78,6 %	55,2 %	83,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	4,5 ans	4,7 ans	3,5 ans	4,6 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du Grand Paris et ses établissements publics territoriaux (EPT).

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A3. Secteur communal (communes, groupements à fiscalité propre) – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014 ^(a)	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)
				à champ constant					Données provisoires
Dépenses de fonctionnement (1)	87,42	+ 2,5 %	89,60	+ 0,6 %	91,32	- 0,2 %	91,15	+ 1,4 %	92,40
Achats et charges externes	23,30	- 0,4 %	23,20	- 1,3 %	22,96	- 1,2 %	22,69	+ 1,3 %	22,97
Frais de personnel	41,74	+ 4,6 %	43,64	+ 2,0 %	44,69	+ 1,2 %	45,21	+ 3,2 %	46,64
Charges financières	2,99	+ 0,4 %	3,00	+ 1,1 %	3,07	- 3,8 %	2,95	- 12,4 %	2,59
Dépenses d'intervention	15,44	+ 1,9 %	15,74	- 1,3 %	16,47	- 2,1 %	16,11	- 1,5 %	15,88
Autres dépenses de fonctionnement	3,95	+ 1,9 %	4,02	+ 2,7 %	4,14	+ 1,2 %	4,19	+ 3,1 %	4,32
Recettes de fonctionnement (2)	104,20	+ 0,7 %	104,94	+ 1,2 %	107,48	- 0,3 %	107,11	+ 1,9 %	109,16
Impôts et taxes	60,68	+ 1,3 %	61,47	+ 4,0 %	64,87	+ 2,1 %	66,21	+ 3,1 %	68,27
– impôts locaux	50,16	+ 1,3 %	50,83	+ 4,7 %	53,73	+ 1,7 %	54,66	+ 2,8 %	56,22
– autres impôts et taxes	10,52	+ 1,2 %	10,64	+ 0,7 %	11,14	+ 3,7 %	11,55	+ 4,4 %	12,05
Concours de l'État	27,73	- 3,0 %	26,89	- 7,2 %	25,19	- 8,5 %	23,06	- 2,2 %	22,54
– DGF	23,65	- 3,1 %	22,92	- 8,5 %	21,19	- 8,6 %	19,37	- 4,4 %	18,51
– autres dotations	0,23	+ 1,5 %	0,23	- 3,1 %	0,22	+ 2,1 %	0,23	+ 44,5 %	0,33
– péréquation et compensations fiscales	3,86	- 3,0 %	3,74	+ 0,6 %	3,78	- 8,4 %	3,46	+ 6,9 %	3,70
Subventions reçues et participations	4,11	+ 7,1 %	4,40	+ 11,7 %	4,95	- 0,0 %	4,95	+ 1,0 %	5,00
Ventes de biens et services	7,45	+ 3,0 %	7,68	+ 5,1 %	8,08	+ 3,9 %	8,40	+ 1,9 %	8,56
Autres recettes de fonctionnement	4,23	+ 6,4 %	4,49	- 3,5 %	4,39	+ 2,3 %	4,49	+ 6,6 %	4,79
Épargne brute (3) = (2) - (1)	16,78	- 8,6 %	15,33	+ 5,0 %	16,16	- 1,3 %	15,95	+ 5,1 %	16,76
Épargne nette = (3) - (8)	9,02	- 16,3 %	7,55	+ 4,4 %	7,94	- 3,9 %	7,63	+ 9,9 %	8,38
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	35,30	- 12,0 %	31,07	- 11,4 %	27,52	- 0,6 %	27,35	+ 8,2 %	29,58
Dépenses d'équipement	30,50	- 13,6 %	26,35	- 13,5 %	22,74	- 0,3 %	22,67	+ 9,3 %	24,78
Subventions d'équipement versées	3,12	- 1,9 %	3,06	- 10,6 %	2,78	+ 3,2 %	2,87	- 2,7 %	2,80
Autres dépenses d'investissement	1,68	- 1,6 %	1,65	+ 23,1 %	1,99	- 9,7 %	1,80	+ 10,9 %	1,99
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	14,72	- 1,0 %	14,56	+ 1,1 %	14,66	- 9,1 %	13,32	+ 1,2 %	13,48
FCTVA	3,52	+ 9,7 %	3,86	- 5,6 %	3,64	- 10,6 %	3,25	- 5,3 %	3,08
Autres dotations et subventions d'équipement	7,00	+ 1,0 %	7,07	- 4,1 %	6,77	- 6,6 %	6,32	+ 0,4 %	6,34
Autres recettes d'investissement	4,19	- 13,5 %	3,63	+ 18,6 %	4,26	- 11,9 %	3,75	+ 8,2 %	4,06
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	122,72	- 1,7 %	120,67	- 2,5 %	118,83	- 0,3 %	118,50	+ 2,9 %	121,97
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	118,91	+ 0,5 %	119,50	+ 1,2 %	122,15	- 1,4 %	120,43	+ 1,8 %	122,64
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 3,80		- 1,17		+ 3,31		+ 1,93		+ 0,67
Remboursements de dette (8)	7,76	+ 0,3 %	7,78	+ 5,6 %	8,22	+ 1,2 %	8,32	+ 0,7 %	8,38
Emprunts (9)	9,72	- 12,0 %	8,55	- 0,1 %	8,48	- 6,6 %	7,92	+ 11,3 %	8,81
Flux net de dette = (9) - (8)	1,96		0,77		0,26		- 0,40		0,43
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	130,47	- 1,5 %	128,45	- 2,0 %	127,06	- 0,2 %	126,82	+ 2,8 %	130,35
Recettes totales (11) = (7) + (9)	128,63	- 0,5 %	128,05	+ 1,1 %	130,63	- 1,7 %	128,35	+ 2,4 %	131,45
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 1,84		- 0,40		+ 3,57		+ 1,53		+ 1,10
Dettes au 31 décembre (12) ^(c)	84,97	+ 1,5 %	86,28	+ 1,0 %	87,73	+ 1,1 %	88,68	+ 1,7 %	90,16
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	16,1 %	- 1,5 pt	14,6 %	+ 0,5 pt	15,0 %	- 0,1 pt	14,9 %	+ 0,5 pt	15,4 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	8,7 %	- 1,5 pt	7,2 %	+ 0,2 pt	7,4 %	- 0,3 pt	7,1 %	+ 0,6 pt	7,7 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	81,5 %	+ 0,7 pt	82,2 %	- 0,2 pt	81,6 %	+ 1,2 pt	82,8 %	- 0,2 pt	82,6 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,1 ans	+ 0,6 an	5,6 ans	- 0,2 an	5,4 ans	+ 0,1 an	5,6 ans	- 0,2 an	5,4 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

Montants non consolidés ; la consolidation est présentée à l'annexe 2C en incluant les budgets annexes.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon et, à partir de 2016, les établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP).

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A4. Départements – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014 ^(a)	2015 ^(b)	2016/ 2015 ^(c)	2016 ^(d)	2017/ 2016	2017 ^(d)
				à champ constant		à champ constant		Données provisoires	
Dépenses de fonctionnement (1)	57,70	+2,8 %	59,29	+1,5 %	59,15	+0,1 %	58,31	-0,2 %	58,19
Achats et charges externes	5,66	-1,4 %	5,57	-3,6 %	5,34	-4,6 %	5,03	-10,8 %	4,49
Frais de personnel	11,83	+2,7 %	12,15	+1,5 %	12,16	-0,1 %	11,91	+1,4 %	12,07
Charges financières	0,92	+3,2 %	0,95	-3,5 %	0,91	-6,4 %	0,84	-4,1 %	0,80
Dépenses d'intervention	38,31	+3,7 %	39,71	+2,3 %	39,85	+1,1 %	39,70	+0,7 %	39,97
Autres dépenses de fonctionnement	0,99	-7,6 %	0,91	-0,9 %	0,89	-6,4 %	0,83	+2,9 %	0,85
Recettes de fonctionnement (2)	64,55	+2,2 %	65,99	+1,2 %	65,63	+2,1 %	66,08	-0,1 %	66,00
Impôts et taxes	42,53	+3,6 %	44,04	+4,9 %	45,26	+4,4 %	46,60	+1,4 %	47,24
– impôts locaux	20,55	+4,0 %	21,37	+3,6 %	21,60	+4,8 %	22,47	-5,0 %	21,34
– autres impôts et taxes (dont : DMTO)	21,98	+3,2 %	22,68	+6,1 %	23,66	+4,0 %	24,13	+7,3 %	25,90
(TICPE)	7,16	+9,4 %	7,84	+16,2 %	8,85	+8,2 %	9,55	+16,8 %	11,15
(TSCA)	6,47	+0,4 %	6,49	-0,2 %	6,37	+0,3 %	6,14	+0,1 %	6,14
(TSCA)	6,68	+0,8 %	6,74	+1,1 %	6,76	+2,2 %	6,86	+1,6 %	6,96
Concours de l'État	14,94	-3,6 %	14,41	-7,9 %	13,03	-7,9 %	11,78	-10,9 %	10,50
– DGF	12,24	-3,6 %	11,80	-8,9 %	10,53	-9,7 %	9,32	-11,3 %	8,26
– autres dotations	0,43	-1,2 %	0,43	+0,6 %	0,43	-0,3 %	0,42	+10,9 %	0,46
– péréquation et compensations fiscales	2,26	-3,6 %	2,18	-4,1 %	2,07	-0,2 %	2,05	-13,6 %	1,77
Subventions reçues et participations	4,25	+6,3 %	4,52	-1,0 %	4,51	+6,5 %	4,75	+11,8 %	5,31
Ventes de biens et services	0,43	+6,1 %	0,45	-2,5 %	0,43	+8,4 %	0,46	+28,7 %	0,59
Autres recettes de fonctionnement	2,41	+6,8 %	2,57	-5,5 %	2,39	+4,9 %	2,49	-5,1 %	2,36
Épargne brute (3) = (2) - (1)	6,86	-2,3 %	6,70	-1,0 %	6,49	+20,4 %	7,77	+0,5 %	7,81
Épargne nette = (3) - (8)	4,08	-6,7 %	3,81	-5,1 %	3,49	+32,0 %	4,60	-2,1 %	4,51
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	11,20	-3,4 %	10,82	-8,0 %	9,77	-5,7 %	9,12	-1,1 %	9,02
Dépenses d'équipement	6,59	-3,0 %	6,39	-8,1 %	5,78	-8,3 %	5,52	-1,7 %	5,42
Subventions d'équipement versées	4,35	-4,2 %	4,17	-8,3 %	3,74	-3,7 %	3,39	+0,5 %	3,40
Autres dépenses d'investissement	0,26	+0,7 %	0,26	-2,6 %	0,25	-14,8 %	0,21	-8,5 %	0,20
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,08	-2,9 %	3,00	+2,3 %	3,02	-12,5 %	2,59	-6,0 %	2,44
FCTVA	0,96	+2,7 %	0,98	-1,9 %	0,94	-4,6 %	0,88	-5,7 %	0,83
Autres dotations et subventions d'équipement	1,62	-4,7 %	1,55	-10,6 %	1,38	-9,1 %	1,22	-1,7 %	1,20
Autres recettes d'investissement	0,50	-7,4 %	0,46	+57,2 %	0,69	-29,7 %	0,48	-17,7 %	0,40
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	68,90	+1,8 %	70,12	-0,0 %	68,92	-0,7 %	67,43	-0,3 %	67,21
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	67,64	+2,0 %	68,99	+1,3 %	68,65	+1,5 %	68,67	-0,3 %	68,43
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	-1,26		-1,13		-0,27		+1,25		+1,23
Remboursements de dette (8)	2,78	+4,0 %	2,89	+4,3 %	3,00	+6,8 %	3,17	+4,2 %	3,30
Emprunts (9)	3,75	+3,5 %	3,88	-5,3 %	3,63	-20,9 %	2,83	-11,7 %	2,50
Flux net de dette = (9) - (8)	0,97		0,99		0,63		-0,34		-0,80
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	71,68	+1,9 %	73,01	+0,2 %	71,92	-0,4 %	70,59	-0,1 %	70,51
Recettes totales (11) = (7) + (9)	71,38	+2,1 %	72,87	+0,9 %	72,28	+0,4 %	71,50	-0,8 %	70,93
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	-0,29		-0,14		+0,36		+0,91		+0,42
Dettes au 31 décembre (12) ^(e)	32,30	+4,1 %	33,64	+2,7 %	34,06	-0,1 %	33,68	-2,0 %	33,01
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	10,6 %	-0,5 pt	10,1 %	-0,2 pt	9,9 %	+1,8 pt	11,8 %	+0,1 pt	11,8 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	6,3 %	-0,5 pt	5,8 %	-0,4 pt	5,3 %	+1,6 pt	7,0 %	-0,1 pt	6,8 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	50,0 %	+0,9 pt	51,0 %	+0,7 pt	51,9 %	-1,2 pt	51,0 %	-1,0 pt	50,0 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,7 ans	+0,3 an	5,0 ans	+0,2 an	5,3 ans	-0,9 an	4,3 ans	-0,1 an	4,2 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).

(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Hors CTU de Guyane et Martinique.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A5. Régions – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015 ^(a) à champ constant	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)
								Données provisoires	
Dépenses de fonctionnement (1)	17,57	+ 1,5 %	17,83	+ 2,8 %	18,33	- 0,9 %	19,15	+ 10,2 %	21,11
Achats et charges externes	2,00	+ 2,0 %	2,04	+ 1,9 %	2,08	+ 1,0 %	2,19	+ 36,9 %	2,99
Frais de personnel	3,06	+ 4,0 %	3,19	+ 2,7 %	3,27	+ 1,4 %	3,56	+ 3,5 %	3,69
Charges financières	0,61	+ 1,1 %	0,62	+ 2,0 %	0,63	- 3,8 %	0,61	- 2,6 %	0,60
Dépenses d'intervention	11,65	+ 0,2 %	11,67	+ 3,9 %	12,12	- 1,8 %	12,54	+ 8,6 %	13,61
Autres dépenses de fonctionnement	0,25	+ 28,5 %	0,32	- 29,0 %	0,23	+ 6,1 %	0,25	- 10,3 %	0,22
Recettes de fonctionnement (2)	22,86	- 1,2 %	22,59	+ 1,5 %	22,93	- 0,2 %	23,92	+ 10,6 %	26,46
Impôts et taxes	12,58	+ 8,5 %	13,65	+ 9,8 %	14,99	+ 2,7 %	16,09	+ 13,7 %	18,29
– impôts locaux	4,76	- 2,4 %	4,64	+ 3,7 %	4,81	+ 1,0 %	5,05	+ 41,2 %	7,13
– autres impôts et taxes	7,82	+ 15,1 %	9,01	+ 13,0 %	10,17	+ 3,5 %	11,04	+ 1,1 %	11,16
<i>dont : Cartes grises</i>	2,04	+ 1,7 %	2,08	+ 0,5 %	2,09	+ 4,8 %	2,19	+ 2,7 %	2,25
<i>dont : TICPE</i>	4,18	+ 1,6 %	4,24	+ 23,4 %	5,23	+ 1,0 %	5,54	- 1,1 %	5,48
Concours de l'État	9,35	- 14,9 %	7,95	- 17,1 %	6,59	- 7,0 %	6,37	- 7,7 %	5,88
– DGF	5,46	- 3,4 %	5,27	- 8,5 %	4,82	- 9,2 %	4,58	- 10,0 %	4,13
– autres dotations	3,05	- 39,2 %	1,85	- 48,2 %	0,96	- 1,4 %	0,97	+ 1,5 %	0,98
– péréquation et compensations fiscales	0,84	- 1,4 %	0,82	- 2,2 %	0,81	- 0,6 %	0,82	- 6,0 %	0,77
Subventions reçues et participations	0,66	+ 4,7 %	0,69	+ 46,9 %	1,01	+ 3,1 %	1,11	+ 65,4 %	1,84
Ventes de biens et services	0,02	+ 45,5 %	0,02	+ 15,3 %	0,03	- 6,5 %	0,03	+ 153,8 %	0,08
Autres recettes de fonctionnement	0,26	+ 3,8 %	0,27	+ 15,4 %	0,32	- 5,6 %	0,32	+ 15,9 %	0,37
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,29	- 10,1 %	4,76	- 3,2 %	4,61	+ 2,4 %	4,77	+ 12,1 %	5,35
Épargne nette = (3) - (8)	3,29	- 14,2 %	2,83	- 10,4 %	2,53	+ 15,0 %	2,84	+ 24,6 %	3,54
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	8,95	+ 3,7 %	9,28	+ 3,5 %	9,61	- 6,1 %	9,03	+ 7,3 %	9,68
Dépenses d'équipement	2,76	+ 6,1 %	2,93	+ 5,6 %	3,10	+ 2,4 %	3,15	+ 5,7 %	3,33
Subventions d'équipement versées	5,78	+ 2,4 %	5,92	+ 0,5 %	5,95	- 8,3 %	5,47	+ 4,9 %	5,74
Autres dépenses d'investissement	0,40	+ 6,5 %	0,43	+ 31,0 %	0,56	- 28,0 %	0,41	+ 51,9 %	0,62
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,49	- 0,1 %	2,49	+ 16,6 %	2,91	- 3,7 %	2,82	+ 25,0 %	3,52
FCTVA	0,51	- 5,6 %	0,48	- 0,1 %	0,48	+ 3,3 %	0,52	+ 7,5 %	0,55
Autres dotations et subventions d'équipement	1,58	+ 2,0 %	1,61	+ 14,2 %	1,84	+ 9,0 %	2,00	+ 31,0 %	2,63
Autres recettes d'investissement	0,40	- 1,4 %	0,40	+ 46,8 %	0,58	- 48,6 %	0,30	+ 14,3 %	0,34
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	26,52	+ 2,2 %	27,11	+ 3,1 %	27,93	- 2,7 %	28,18	+ 9,3 %	30,80
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	25,36	- 1,1 %	25,08	+ 3,0 %	25,84	- 0,6 %	26,74	+ 12,1 %	29,98
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 1,16		- 2,03		- 2,09		- 1,44		- 0,81
Remboursements de dette (8)	2,00	- 3,4 %	1,93	+ 7,3 %	2,07	- 13,1 %	1,94	- 6,1 %	1,82
Emprunts (9)	3,01	+ 18,5 %	3,56	+ 15,9 %	4,13	- 18,0 %	3,53	- 28,2 %	2,53
Flux net de dette = (9) - (8)	1,01		1,63		2,06		1,60		0,72
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	28,51	+ 1,8 %	29,04	+ 3,3 %	30,01	- 3,4 %	30,11	+ 8,3 %	32,61
Recettes totales (11) = (7) + (9)	28,36	+ 1,0 %	28,64	+ 4,6 %	29,97	- 3,0 %	30,27	+ 7,4 %	32,52
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,15		- 0,39		- 0,03		+ 0,16		- 0,09
Dette au 31 décembre (12) ^(c)	20,28	+ 8,5 %	22,01	+ 9,2 %	24,04	+ 6,9 %	26,10	+ 2,8 %	26,83
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	23,2 %	- 2,1 pts	21,1 %	- 1,0 pt	20,1 %	+ 0,5 pt	20,0 %	+ 0,3 pts	20,2 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	14,4 %	- 1,9 pt	12,5 %	- 1,5 pt	11,1 %	+ 1,7 pt	11,9 %	+ 1,5 pt	13,4 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	88,7 %	+ 8,7 pts	97,5 %	+ 7,4 pts	104,8 %	+ 7,5 pts	109,1 %	- 7,7 pts	101,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	3,8 ans	+ 0,8 an	4,6 ans	+ 0,6 an	5,2 ans	+ 0,2 an	5,5 ans	- 0,5 an	5,0 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, hors Guyane et Martinique.

(b) Y compris CTU de Martinique et Guyane.

(c) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

A6. Ensemble des collectivités locales – Opérations réelles

Communes, départements et régions

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	162,68	+ 2,5 %	166,73	+ 1,2 %	168,79	- 0,1 %	168,61	+ 1,8 %	171,69
Achats et charges externes	30,95	- 0,4 %	30,81	- 1,4 %	30,38	- 1,5 %	29,91	+ 1,8 %	30,46
Frais de personnel	56,63	+ 4,1 %	58,98	+ 1,9 %	60,12	+ 0,9 %	60,68	+ 2,8 %	62,40
Charges financières	4,52	+ 1,1 %	4,57	+ 0,8 %	4,60	- 4,3 %	4,40	- 9,5 %	3,99
Dépenses d'intervention	65,40	+ 2,6 %	67,12	+ 2,0 %	68,44	- 0,1 %	68,36	+ 1,6 %	69,46
Autres dépenses de fonctionnement	5,19	+ 1,3 %	5,26	+ 0,1 %	5,26	+ 0,0 %	5,26	+ 2,5 %	5,39
Recettes de fonctionnement (2)	191,61	+ 1,0 %	193,52	+ 1,3 %	196,05	+ 0,5 %	197,11	+ 2,3 %	201,62
Impôts et taxes	115,79	+ 2,9 %	119,16	+ 5,0 %	125,12	+ 3,0 %	128,90	+ 3,8 %	133,80
– impôts locaux	75,46	+ 1,8 %	76,84	+ 4,3 %	80,15	+ 2,5 %	82,19	+ 3,0 %	84,69
– autres impôts et taxes	40,32	+ 5,0 %	42,32	+ 6,3 %	44,97	+ 3,9 %	46,71	+ 5,1 %	49,11
Concours de l'État	52,02	- 5,3 %	49,25	- 9,0 %	44,82	- 8,0 %	41,21	- 5,6 %	38,92
– DGF	41,35	- 3,3 %	39,99	- 8,6 %	36,55	- 9,0 %	33,27	- 7,1 %	30,90
– autres dotations	3,71	- 32,3 %	2,51	- 35,8 %	1,61	- 0,3 %	1,61	+ 10,0 %	1,77
– péréquation et compensations fiscales	6,95	- 3,0 %	6,74	- 1,3 %	6,66	- 4,9 %	6,33	- 1,4 %	6,24
Subventions reçues et participations	9,02	+ 6,5 %	9,61	+ 9,0 %	10,47	+ 3,2 %	10,81	+ 12,4 %	12,15
Ventes de biens et services	7,90	+ 3,3 %	8,16	+ 4,7 %	8,54	+ 4,1 %	8,89	+ 3,8 %	9,23
Autres recettes de fonctionnement	6,89	+ 6,4 %	7,34	- 3,2 %	7,10	+ 2,8 %	7,30	+ 3,0 %	7,52
Épargne brute (3) = (2) - (1)	28,93	- 7,4 %	26,79	+ 1,7 %	27,25	+ 4,6 %	28,50	+ 5,0 %	29,93
Épargne nette = (3) - (8)	16,40	- 13,5 %	14,18	- 1,6 %	13,96	+ 8,0 %	15,07	+ 9,0 %	16,43
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	55,45	- 7,7 %	51,17	- 8,4 %	46,89	- 3,0 %	45,49	+ 6,1 %	48,28
Dépenses d'équipement	39,86	- 10,5 %	35,68	- 11,4 %	31,62	- 0,9 %	31,34	+ 7,0 %	33,54
Subventions d'équipement versées	13,25	- 0,8 %	13,14	- 5,1 %	12,47	- 5,9 %	11,73	+ 1,8 %	11,94
Autres dépenses d'investissement	2,34	+ 0,0 %	2,35	+ 19,7 %	2,81	- 13,9 %	2,42	+ 16,0 %	2,81
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	20,29	- 1,2 %	20,05	+ 2,7 %	20,59	- 9,0 %	18,73	+ 3,8 %	19,44
FCTVA	4,99	+ 6,8 %	5,33	- 5,0 %	5,06	- 8,1 %	4,65	- 3,9 %	4,47
Autres dotations et subventions d'équipement	10,20	+ 0,3 %	10,23	- 2,4 %	9,99	- 4,4 %	9,55	+ 6,5 %	10,17
Autres recettes d'investissement	5,10	- 11,9 %	4,49	+ 23,3 %	5,54	- 18,1 %	4,53	+ 5,8 %	4,80
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	218,13	- 0,1 %	217,90	- 1,0 %	215,69	- 0,7 %	214,10	+ 2,7 %	219,98
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	211,91	+ 0,8 %	213,57	+ 1,4 %	216,64	- 0,4 %	215,84	+ 2,4 %	221,06
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 6,23		- 4,33		+ 0,95		+ 1,74		+ 1,08
Remboursements de dette (8)	12,53	+ 0,6 %	12,60	+ 5,5 %	13,29	+ 1,0 %	13,43	+ 0,5 %	13,50
Emprunts (9)	16,47	- 2,9 %	15,99	+ 1,6 %	16,24	- 12,1 %	14,28	- 3,0 %	13,84
Flux net de dette = (9) - (8)	3,94		3,39		2,95		0,85		0,35
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	230,66	- 0,1 %	230,50	- 0,7 %	228,98	- 0,6 %	227,53	+ 2,6 %	233,47
Recettes totales (11) = (7) + (9)	228,38	+ 0,5 %	229,56	+ 1,4 %	232,88	- 1,2 %	230,12	+ 2,1 %	234,90
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 2,28		- 0,94		+ 3,89		+ 2,60		+ 1,43
Dette au 31 décembre (12) ^(a)	137,55	+ 3,2 %	141,93	+ 2,8 %	145,84	+ 1,8 %	148,46	+ 1,0 %	150,01
Ratios									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	15,1 %	- 1,3 pt	13,8 %	+ 0,1 pt	13,9 %	+ 0,6 pt	14,5 %	+ 0,4 pt	14,8 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	8,6 %	- 1,2 pt	7,3 %	- 0,2 pt	7,1 %	+ 0,5 pt	7,6 %	+ 0,5 pt	8,1 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	71,8 %	+ 1,6 pt	73,3 %	+ 1,0 pt	74,4 %	+ 0,9 pt	75,3 %	- 0,9 pt	74,4 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	+ 0,5 an	5,3 ans	+ 0,1 an	5,4 ans	- 0,1 an	5,2 ans	- 0,2 an	5,0 ans

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

B. Les budgets annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Budgets annexes : définitions et précaution d'utilisation

On présente ci-après les comptes des budgets annexes des collectivités locales (*pour plus de détails sur les définitions, voir l'édition 2017 du rapport*).

L'interprétation de certains ratios doit se faire avec précaution, du fait de la structure particulière des comptes des budgets annexes. Ces budgets sont en effet créés pour gérer certaines activités précises, dont l'équilibre budgétaire peut être très spécifique. Par exemple, une activité de lotissement, associée à des opérations d'aménagement qui s'étalent sur plusieurs années, va entraîner des dépenses sans contrepartie pendant plusieurs années puis une recette importante l'année de revente du terrain une fois aménagé. Les ratios d'endettement qui en résultent peuvent en être artificiellement affectés, selon l'année considérée. Contrairement aux tableaux des budgets principaux, ceux des budgets annexes ne présentent pas ces ratios.

Les définitions des agrégats comptables selon les différentes nomenclatures comptables (instructions budgétaires) sont détaillées dans un tableau mis en ligne avec le rapport de l'Observatoire. À la différence de l'édition 2017 du rapport, l'édition 2018 inclut les budgets annexes des établissements publics sociaux et médico-sociaux (EPSM, en M22).

2. Principaux résultats

Avec un montant de 24,1 Md€, les dépenses totales (y compris remboursements d'emprunts) des budgets annexes des collectivités locales représentent l'équivalent de 10 % des dépenses totales de leurs budgets principaux. C'est pour les groupements de communes que cette proportion est la plus importante (46 %). Les budgets annexes des communes sont nettement moins conséquents (6 %) ; ceux des départements (2 %) et des régions (0,7 %) restent marginaux.

ANNEXE 2B – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LES BUDGETS ANNEXES)

POIDS DES BUDGETS ANNEXES

Exercice 2017		Nombre de budgets	Dépenses totales (y compris remboursements de dette)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement (hors remboursements d'emprunts)
Ensemble des collectivités locales	Budgets principaux (BP)	36 853	233,5 Md€	171,7 Md€	48,3 Md€
	Budgets annexes (BA)	42 346	24,1 Md€	15,2 Md€	6,5 Md€
	BA / BP (en %)	115 %	10 %	9 %	13 %
dont :					
Communes	Budgets principaux (BP)	35 414	95,0 Md€	67,9 Md€	20,9 Md€
	Budgets annexes (BA)	33 583	5,9 Md€	3,2 Md€	1,8 Md€
	BA / BP (en %)	95 %	6 %	5 %	9 %
GFP	Budgets principaux (BP)	1 323	35,4 Md€	24,5 Md€	8,7 Md€
	Budgets annexes (BA)	8 327	16,2 Md€	10,5 Md€	4,2 Md€
	BA / BP (en %)	629 %	46 %	43 %	49 %
Départements	Budgets principaux (BP)	99	70,5 Md€	58,2 Md€	9,0 Md€
	Budgets annexes (BA)	417	1,7 Md€	1,4 Md€	0,3 Md€
	BA / BP (en %)	421 %	2 %	2 %	3 %
Régions et CTU	Budgets principaux (BP)	17	32,6 Md€	21,1 Md€	9,7 Md€
	Budgets annexes (BA)	19	0,22 Md€	0,09 Md€	0,14 Md€
	BA / BP (en %)	112 %	0,7 %	0,4 %	1,4 %

L'agrégation des BP et des BA doit s'opérer en neutralisant les flux croisés. Ce travail est réalisé dans l'annexe 2C.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B1. Budgets annexes – Communes

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	3,63	- 6,4 %	3,40	- 0,3 %	3,39	- 1,4 %	3,35	- 4,3 %	3,20
Achats et charges externes	1,92	- 7,9 %	1,77	- 3,4 %	1,71	- 2,0 %	1,67	- 2,8 %	1,62
Frais de personnel	0,80	- 0,0 %	0,80	+ 4,7 %	0,84	- 2,9 %	0,81	- 1,4 %	0,80
Charges financières	0,28	- 0,1 %	0,28	- 0,2 %	0,28	- 3,5 %	0,27	- 19,4 %	0,22
Dépenses d'intervention	0,03	+ 1,2 %	0,03	+ 0,5 %	0,03	- 1,2 %	0,03	- 7,4 %	0,02
Autres dépenses de fonctionnement	0,61	- 13,1 %	0,53	+ 2,4 %	0,54	+ 4,0 %	0,57	- 5,6 %	0,53
Recettes de fonctionnement (2)	4,77	- 6,3 %	4,47	+ 3,8 %	4,64	- 0,2 %	4,64	- 3,1 %	4,49
Subventions reçues et participations	0,70	- 11,1 %	0,62	+ 1,0 %	0,63	- 5,1 %	0,60	- 4,7 %	0,57
Ventes de biens et services	3,34	- 4,3 %	3,20	+ 1,9 %	3,26	+ 1,0 %	3,29	- 3,2 %	3,18
Autres recettes de fonctionnement	0,73	- 10,3 %	0,65	+ 18,2 %	0,76	- 4,7 %	0,75	+ 1,5 %	0,74
Épargne brute (3) = (2) - (1)	1,14	- 6,0 %	1,07	+ 17,0 %	1,25	+ 3,0 %	1,29	- 0,0 %	1,29
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	2,61	- 14,7 %	2,23	- 11,3 %	1,98	- 7,3 %	1,83	- 0,1 %	1,83
Dont : dépenses d'équipement	2,47	- 15,9 %	2,08	- 11,7 %	1,83	- 8,1 %	1,69	+ 2,3 %	1,72
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	1,14	- 9,2 %	1,04	- 9,5 %	0,94	- 5,6 %	0,89	- 14,0 %	0,76
FCTVA	0,11	- 3,4 %	0,11	+ 1,2 %	0,11	- 22,6 %	0,08	- 18,6 %	0,07
Autres dotations et subventions d'équipement	0,75	- 5,1 %	0,71	- 10,3 %	0,64	- 17,4 %	0,52	- 4,3 %	0,50
Autres recettes d'investissement	0,29	- 22,1 %	0,22	- 12,2 %	0,20	+ 42,0 %	0,28	- 30,8 %	0,19
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	6,25	- 9,9 %	5,63	- 4,6 %	5,37	- 3,6 %	5,18	- 2,8 %	5,03
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	5,92	- 6,9 %	5,51	+ 1,3 %	5,59	- 1,1 %	5,52	- 4,9 %	5,25
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,33		- 0,12		0,22		+ 0,35		+ 0,22
Remboursements de dette (8)	0,81	- 2,7 %	0,79	+ 5,7 %	0,84	+ 4,1 %	0,87	- 3,1 %	0,84
Emprunts (9)	1,21	- 18,2 %	0,99	- 4,5 %	0,95	- 6,3 %	0,89	- 5,9 %	0,84
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,40		+ 0,20		+ 0,11		+ 0,02		- 0,01
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	7,06	- 9,0 %	6,42	- 3,4 %	6,21	- 2,5 %	6,05	- 2,9 %	5,87
Recettes totales (11) = (7) + (9)	7,13	- 8,8 %	6,50	+ 0,4 %	6,53	- 1,9 %	6,41	- 5,0 %	6,09
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,07		+ 0,08		+ 0,33		+ 0,36		+ 0,22
Dette au 31 décembre ^(a)	8,54	+ 1,4 %	8,65	- 0,9 %	8,58	- 3,5 %	8,28	- 4,5 %	7,91

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes, y compris EPSM (M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B2. Budgets annexes – Groupements de communes à fiscalité propre – Opérations réelles

	en milliards d'euros								
	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014 ^(a)	2015 ^(b)	2016/ 2015	2016 ^(b)	2017/ 2016	2017 ^(b)
					à champ constant				
	Données provisoires								
Dépenses de fonctionnement (1)	8,15	+ 6,7 %	8,70	+ 5,3 %	9,34	+ 4,8 %	9,79	+ 7,2 %	10,50
Achats et charges externes	4,25	+ 6,1 %	4,50	+ 2,3 %	4,70	+ 5,2 %	4,95	+ 10,0 %	5,44
Frais de personnel	1,26	+ 10,2 %	1,39	+ 6,4 %	1,53	+ 5,8 %	1,62	+ 8,3 %	1,75
Charges financières	0,44	+ 7,6 %	0,47	+ 0,7 %	0,48	- 5,4 %	0,46	+ 0,9 %	0,46
Dépenses d'intervention	1,27	+ 5,2 %	1,34	+ 14,4 %	1,53	+ 8,2 %	1,66	- 1,1 %	1,64
Autres dépenses de fonctionnement	0,94	+ 6,3 %	1,00	+ 7,1 %	1,09	+ 1,4 %	1,10	+ 8,5 %	1,19
Recettes de fonctionnement (2)	10,14	+ 5,7 %	10,72	+ 6,1 %	11,64	+ 5,1 %	12,23	+ 6,3 %	12,99
Impôts et taxes	3,51	+ 6,9 %	3,76	+ 10,4 %	4,19	- 0,9 % ^(c)	4,15	+ 5,8 %	4,39
Subventions reçues et participations	1,56	+ 2,0 %	1,59	+ 8,3 %	1,76	+ 24,9 %	2,20	- 5,7 %	2,08
Ventes de biens et services	3,99	+ 6,4 %	4,24	+ 3,1 %	4,54	+ 2,1 %	4,64	+ 12,1 %	5,20
Autres recettes de fonctionnement	1,06	+ 4,6 %	1,11	+ 0,5 %	1,13	+ 8,5 %	1,23	+ 7,7 %	1,32
Épargne brute (3) = (2) - (1)	1,99	+ 1,4 %	2,02	+ 9,9 %	2,30	+ 6,1 %	2,44	+ 2,4 %	2,50
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	3,92	- 8,3 %	3,60	- 3,2 %	3,55	- 4,4 %	3,40	+ 24,4 %	4,22
Dépenses d'équipement	3,76	- 9,1 %	3,42	- 2,6 %	3,40	- 5,5 %	3,21	+ 13,5 %	3,65
Subventions d'équipement versées	0,03	+ 34,8 %	0,04	- 13,3 %	0,03	- 11,5 %	0,03	+ 28,3 %	0,04
Autres dépenses d'investissement	0,13	+ 5,0 %	0,14	- 15,8 %	0,12	+ 28,5 %	0,15	+ 253,7 %	0,54
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	1,29	- 0,7 %	1,28	- 2,5 %	1,26	+ 3,7 %	1,31	+ 20,4 %	1,57
FCTVA	0,09	+ 23,9 %	0,12	- 36,4 %	0,07	+ 12,5 %	0,08	- 10,3 %	0,08
Dotations et subventions d'équipement	0,79	+ 2,2 %	0,80	- 2,2 %	0,80	+ 2,4 %	0,81	- 11,4 %	0,72
Autres recettes d'investissement	0,41	- 11,9 %	0,36	+ 8,0 %	0,39	+ 4,9 %	0,41	+ 90,4 %	0,78
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	12,07	+ 1,8 %	12,30	+ 2,8 %	12,89	+ 2,3 %	13,18	+ 11,7 %	14,72
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	11,43	+ 4,9 %	11,99	+ 5,2 %	12,90	+ 4,9 %	13,53	+ 7,6 %	14,57
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,64		- 0,30		+ 0,01		+ 0,35		- 0,15
Remboursements de dette (8)	1,20	+ 9,8 %	1,32	+ 3,8 %	1,41	- 4,9 %	1,34	+ 13,1 %	1,51
Emprunts (9)	1,82	- 21,6 %	1,42	+ 11,2 %	1,61	- 6,5 %	1,51	+ 5,5 %	1,59
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,61		+ 0,10		+ 0,20		+ 0,17		+ 0,08
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	13,28	+ 2,5 %	13,62	+ 2,9 %	14,30	+ 1,6 %	14,52	+ 11,8 %	16,23
Recettes totales (11) = (7) + (9)	13,25	+ 1,3 %	13,42	+ 5,9 %	14,51	+ 3,7 %	15,04	+ 7,4 %	16,16
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,03		- 0,20		+ 0,21		+ 0,52		- 0,08
Dettes au 31 décembre ^(d)	14,67	+ 4,2 %	15,29	+ 5,4 %	16,51	+ 3,1 %	17,02	+ 2,7 %	17,48

Montants calculés hors gestion active de la dette.

Dépenses et recettes nettes, notamment des versements faits aux communes.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors CU de Lyon et hors métropole de Lyon.

(b) Y compris métropole de Lyon.

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors EPCI concernés par la métropole du Grand Paris (voir présentation de l'annexe 2).

(d) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B3. Budgets annexes – Départements – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014 ^(a)	2015 ^(b)	2016/ 2015 ^(c)	2016 ^(d)	2017/ 2016	2017 ^(d)
				à champ constant		à champ constant			Données provisoires
Dépenses de fonctionnement (1)	1,66	- 2,1 %	1,62	+ 4,9 %	1,71	- 1,5 %	1,68	- 14,5 %	1,43
Achats et charges externes	0,81	- 0,6 %	0,81	+ 7,4 %	0,86	- 3,5 %	0,83	- 21,8 %	0,65
Frais de personnel	0,68	- 2,8 %	0,66	+ 3,8 %	0,68	- 0,2 %	0,68	+ 1,3 %	0,69
Charges financières	0,01	+ 5,9 %	0,01	- 19,5 %	0,01	+ 3,8 %	0,01	- 14,6 %	0,01
Dépenses d'intervention	0,10	- 1,9 %	0,10	+ 5,8 %	0,11	- 4,0 %	0,10	- 55,1 %	0,05
Autres dépenses de fonctionnement	0,06	- 15,2 %	0,05	- 15,1 %	0,04	+ 23,4 %	0,05	- 22,5 %	0,04
Recettes de fonctionnement (2)	1,83	- 1,4 %	1,81	+ 4,5 %	1,89	- 1,1 %	1,86	- 13,2 %	1,62
Impôts et taxes	0,35	+ 2,1 %	0,36	+ 7,0 %	0,39	+ 1,6 %	0,39	+ 3,4 %	0,41
Concours de l'État	0,00	- 30,7 %	0,00	- 6,9 %	0,00	- 2,9 %	0,00	- 14,0 %	0,00
Subventions reçues et participations	0,56	+ 6,2 %	0,60	+ 11,8 %	0,67	+ 40,9 %	0,94	- 25,0 %	0,70
Ventes de biens et services	0,70	- 10,0 %	0,63	- 0,7 %	0,62	- 6,2 %	0,58	+ 4,9 %	0,61
Autres recettes de fonctionnement	0,22	+ 1,1 %	0,22	- 4,4 %	0,21	n.s.	- 0,05	n.s.	- 0,10
Épargne brute (3) = (2) - (1)	0,17	+ 5,7 %	0,18	+ 0,4 %	0,18	+ 2,1 %	0,19	- 1,9 %	0,18
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	0,21	+ 12,9 %	0,24	- 4,3 %	0,23	+ 18,9 %	0,27	+ 0,3 %	0,27
Dépenses d'équipement	0,20	+ 14,2 %	0,23	- 6,8 %	0,21	+ 20,7 %	0,26	+ 2,7 %	0,26
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	0,07	+ 9,7 %	0,08	+ 27,1 %	0,10	+ 19,0 %	0,12	- 8,3 %	0,11
FCTVA	0,01	+ 6,3 %	0,01	- 5,7 %	0,01	- 6,0 %	0,01	+ 6,0 %	0,01
Dotations et subventions d'équipement	0,05	+ 12,0 %	0,05	+ 1,1 %	0,05	+ 76,2 %	0,10	- 2,9 %	0,09
Autres recettes d'investissement	0,02	+ 4,7 %	0,02	+ 118,6 %	0,04	- 55,3 %	0,02	- 43,1 %	0,01
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	1,87	- 0,4 %	1,86	+ 3,8 %	1,93	+ 0,9 %	1,95	- 12,4 %	1,70
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	1,91	- 0,9 %	1,89	+ 5,4 %	1,99	- 0,1 %	1,98	- 12,9 %	1,73
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	0,04		0,03		+ 0,06	- 34,4 %	+ 0,04		+ 0,02
Remboursements de dette (8)	0,04	- 3,7 %	0,04	+ 13,9 %	0,04	- 22,2 %	0,03	- 4,3 %	0,03
Emprunts (9)	0,03	- 19,6 %	0,02	+ 18,8 %	0,03	+ 71,1 %	0,04	- 37,6 %	0,03
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,01		- 0,01		- 0,02	- 179,6 %	+ 0,01		- 0,00
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	1,91	- 0,5 %	1,90	+ 4,0 %	1,97	+ 0,4 %	1,98	- 12,3 %	1,73
Recettes totales (11) = (7) + (9)	1,93	- 1,2 %	1,91	+ 5,6 %	2,02	+ 0,8 %	2,03	- 13,4 %	1,75
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,03		+ 0,01		+ 0,04	+ 16,5 %	+ 0,05		+ 0,02
Dette au 31 décembre ^(e)	0,46	- 2,9 %	0,45	- 3,1 %	0,44	- 10,1 %	0,39	- 1,5 %	0,39

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors département du Rhône (et métropole de Lyon).

(b) Y compris département du Rhône (hors métropole de Lyon).

(c) Évolution calculée à périmètre constant, c'est-à-dire hors Guyane et Martinique.

(d) Hors CTU de Guyane et Martinique.

(e) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

B4. Budgets annexes – Ensemble des collectivités locales – Opérations réelles

en milliards d'euros

	2013	2014/ 2013	2014	2015/ 2014	2015	2016/ 2015	2016	2017/ 2016	2017
	<i>Données provisoires</i>								
Dépenses de fonctionnement (1)	13,47	+ 2,0 %	13,74	+ 5,2 %	14,45	+ 2,7 %	14,84	+ 2,5 %	15,22
Achats et charges externes	6,99	+ 1,3 %	7,08	+ 2,8 %	7,28	+ 2,5 %	7,46	+ 3,9 %	7,75
Frais de personnel	2,74	+ 4,0 %	2,85	+ 7,3 %	3,05	+ 2,1 %	3,12	+ 4,2 %	3,25
Charges financières	0,73	+ 4,5 %	0,76	+ 1,5 %	0,77	- 4,6 %	0,73	- 6,7 %	0,68
Dépenses d'intervention	1,41	+ 4,6 %	1,47	+ 13,7 %	1,67	+ 8,1 %	1,81	- 2,8 %	1,76
Autres dépenses de fonctionnement	1,61	- 1,9 %	1,58	+ 5,8 %	1,68	+ 2,9 %	1,72	+ 2,8 %	1,77
Recettes de fonctionnement (2)	16,78	+ 1,4 %	17,01	+ 6,9 %	18,18	+ 3,1 %	18,75	+ 2,3 %	19,18
Impôts et taxes	3,92	+ 6,2 %	4,17	+ 10,9 %	4,62	- 0,2 %	4,62	+ 5,0 %	4,85
Concours de l'État	0,02	- 28,6 %	0,02	- 9,1 %	0,01	- 6,3 %	0,01	- 11,9 %	0,01
Subventions reçues et participations	2,85	- 0,8 %	2,83	+ 8,6 %	3,07	+ 22,4 %	3,76	- 9,0 %	3,42
Ventes de biens et services	8,03	+ 0,5 %	8,07	+ 4,4 %	8,43	+ 1,1 %	8,52	+ 5,7 %	9,00
Autres recettes de fonctionnement	1,96	- 1,3 %	1,93	+ 6,1 %	2,05	- 9,7 %	1,85	+ 2,8 %	1,90
Épargne brute (3) = (2) - (1)	3,31	- 1,1 %	3,28	+ 14,1 %	3,74	+ 4,6 %	3,91	+ 1,4 %	3,96
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	6,76	- 10,2 %	6,08	- 4,4 %	5,81	- 4,6 %	5,54	+ 16,6 %	6,46
Dépenses d'équipement	6,45	- 11,0 %	5,74	- 4,3 %	5,49	- 6,0 %	5,16	+ 9,3 %	5,64
Subventions d'équipement versées	0,04	+ 35,1 %	0,05	- 10,1 %	0,05	+ 52,8 %	0,07	+ 141,2 %	0,18
Autres dépenses d'investissement	0,28	+ 3,2 %	0,29	- 6,2 %	0,27	+ 13,9 %	0,31	+ 111,7 %	0,65
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,52	- 4,2 %	2,42	- 2,4 %	2,36	+ 0,5 %	2,37	+ 9,4 %	2,59
FCTVA	0,21	+ 7,8 %	0,23	- 17,8 %	0,19	- 8,1 %	0,17	- 13,7 %	0,15
Dotations et subventions d'équipement	1,60	- 0,7 %	1,59	- 2,7 %	1,54	- 3,3 %	1,49	- 1,9 %	1,46
Autres recettes d'investissement	0,71	- 15,6 %	0,60	+ 4,2 %	0,63	+ 12,5 %	0,70	+ 39,0 %	0,98
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	20,24	- 2,1 %	19,81	+ 2,2 %	20,26	+ 0,6 %	20,38	+ 6,3 %	21,68
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	19,31	+ 0,6 %	19,43	+ 5,7 %	20,54	+ 2,8 %	21,13	+ 3,1 %	21,77
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,93		- 0,38		+ 0,29		+ 0,74		+ 0,10
Remboursements de dette (8)	2,06	+ 4,5 %	2,15	+ 6,3 %	2,28	- 1,9 %	2,24	+ 6,5 %	2,39
Emprunts (9)	3,06	- 19,9 %	2,45	+ 6,4 %	2,60	- 5,6 %	2,46	- 0,2 %	2,45
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 1,00		+ 0,30		+ 0,32		+ 0,22		+ 0,07
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	22,29	- 1,5 %	21,96	+ 2,6 %	22,54	+ 0,4 %	22,62	+ 6,4 %	24,06
Recettes totales (11) = (7) + (9)	22,36	- 2,2 %	21,88	+ 5,8 %	23,15	+ 1,9 %	23,58	+ 2,7 %	24,23
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,07		- 0,08		+ 0,61		+ 0,96		+ 0,17
Dettes au 31 décembre ^(a)	23,72	+ 2,9 %	24,41	+ 4,7 %	25,55	+ 0,7 %	25,74	+ 0,3 %	25,82

Montants calculés hors gestion active de la dette.

(a) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N - 1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le stock et les flux reportés ici.

Données non consolidées entre les différents niveaux de collectivités.

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets annexes y compris EPSM (en M22) - opérations réelles. Calculs DGCL.

C. Consolidation des budgets principaux et annexes des collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1. Neutraliser certains doubles comptes

La publication des comptes complets des collectivités locales implique de présenter, en plus de leurs budgets principaux, les budgets annexes (*cf. annexes 2A et 2B*). Additionner simplement ces comptes pour retracer les dépenses et les recettes globales des collectivités serait cependant négliger le fait que certaines dépenses et recettes correspondent en réalité à des flux entre le budget principal et ses budgets annexes. C'est par exemple le cas pour le remboursement des frais correspondant à une mise à disposition de personnel. Les subventions aux établissements chargés d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) peuvent aussi, sous certaines conditions, être versées à des budgets annexes. En additionnant ces montants, on surestimerait les dépenses et les recettes globales des collectivités.

Un groupe de travail a été constitué par la DGCL et l'OFGL pour élaborer, et documenter, une méthode permettant d'estimer le montant des flux à neutraliser. Il a rassemblé des membres de la DGFIP, de la Cour des comptes, de la Caisse des dépôts, de La Banque postale, de l'AdCF ainsi que des représentants du monde universitaire, et des personnalités qualifiées.

2. Une approche spécifique

Certains comptes, précisément dédiés à l'enregistrement de ces flux, ont des libellés très explicites. Par exemple le compte 70872 enregistre les montants reçus par le budget principal (BP) d'une commune, relatifs aux « remboursements de frais par les budgets annexes (BA), régies municipales, CCAS et caisse des écoles » (instruction budgétaire M14). En contrepartie, le budget annexe enregistre au compte 62871 « Remboursements de frais à la collectivité de rattachement » la dépense correspondante.

Une première approche consisterait donc à soustraire du compte du budget principal le montant déclaré reçu par le budget principal, et à soustraire aussi du compte du budget annexe le montant déclaré versé par le budget annexe, avant d'additionner les deux comptes.

Ce n'est pas l'approche que nous avons choisie, car les montants déclarés reçus par les uns sont en fait très souvent différents de ceux déclarés versés par les autres. Par exemple, les budgets principaux des communes déclarent en 2016 recevoir 90 M€ au titre des remboursements de frais des budgets annexes, régies, CCAS et caisse des écoles, quand les budgets annexes déclarent ne verser à leur budget principal que 11 M€. Cette différence se comprend par le champ d'application du compte du BP : il retrace aussi des flux en provenance des régies, des CCAS et des caisses des écoles, établissements qui ne sont pas inclus dans le champ retenu habituellement par les utilisateurs des comptes des collectivités locales. Soustraire des recettes le montant déclaré reçu par le budget principal et soustraire des dépenses le montant déclaré versé par le budget annexe reviendrait alors à soustraire des montants différents en dépense et en recette, et donc à modifier artificiellement certains soldes comme l'épargne brute, et par voie de conséquence la capacité de désendettement.

Nous avons donc choisi une autre approche, qui consiste à soustraire le même montant en dépense et en recette du compte de la collectivité « agrégée » (BP et BA additionnés) pour produire un compte « consolidé ».

3. Un examen de tous les cas possibles

Certains flux de dépenses et de recettes sont enregistrés dans des comptes moins spécifiquement dédiés, et au libellé moins explicite, mais correspondent manifestement aussi à des flux entre BP et BA, et donc à des flux à neutraliser pour publier des comptes consolidés. C'est notamment le cas pour les budgets annexes qui n'enregistrent pas leurs comptes en M14, par exemple les BA de transport (M43 et M43A) ou d'assainissement et d'eau (M49 et M49A), et qui ne disposent pas du même niveau de détail dans l'enregistrement de leurs échanges avec leur BP. Dans le cas des remboursements de frais, seule l'instruction M14 prévoit un compte détaillé 62871, les autres instructions ne proposent que le compte 6287 : « Remboursements de frais ». Ne retenir que les flux enregistrés par les BA dans le compte 62871 fait donc sous-estimer l'importance des flux à neutraliser puisque cela exclut tous les BA de transport et d'assainissement. Retenir l'ensemble des remboursements de frais enregistrés par les BA dans le compte 6287 risque d'un autre côté d'intégrer des remboursements de frais à d'autres établissements que leur budget principal, et donc de faire surestimer l'importance des flux à neutraliser.

4. Des choix au cas par cas

Reste donc à choisir quel indicateur retenir pour estimer correctement ces flux à neutraliser. Il s'agit alors, pour chaque compte susceptible de retracer un flux entre un budget principal et ses budgets annexes, d'analyser les causes des écarts entre les déclarations du BP et des BA, et de choisir la déclaration la plus « fiable ». Ce peut être celle du BP, celle du BA, la déclaration de dépense (du BP ou du BA), ou au contraire la déclaration des recettes.

Le travail auquel le groupe a abouti offre ainsi une estimation des flux à neutraliser. D'après l'examen des écarts de déclarations entre les différents budgets, nous avons choisi, pour chaque type de flux, l'indicateur qui permet le mieux d'approcher le montant réel des montants échangés au niveau national entre BP et BA. Il n'y a donc pas de règle unique applicable à l'ensemble des comptes, mais autant de règles qu'il y a de flux examinés. Les règles préconisées par la DGCL sont détaillées dans le tableau des définitions. Les résultats de ces consolidations sont présentés pour chaque niveau de collectivités dans les tableaux C1 à C4. Certains flux n'ont pas pu être neutralisés, faute d'estimateur suffisamment fiable (remboursement d'intérêt entre budgets principaux et annexes des départements, par exemple).

5. Précautions d'utilisation et d'interprétation

Ce travail doit être considéré comme une approche « statistique » de la consolidation des flux entre BP et BA et non comme une instruction comptable. Il arrive en effet que des collectivités affectent des montants dans des comptes non prévus à cet usage, ou dont le libellé reste ambigu. Par exemple, une somme déclarée une année en « Subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère administratif » (compte 657363) peut l'année suivante être affectée, après réflexion, au compte 6521 : « Prise en charge du déficit du BA ». Si dans le même temps le BA a correctement enregistré chaque année ce flux dans le compte 7552 : « Prise en charge du déficit par le BP », les règles de neutralisation préconisées peuvent générer des apparences d'irrégularités comptables. Dans nos publications, le premier flux est, pour le BP, une « dépense d'intervention » (avec une recette de « Subventions reçues » en contrepartie dans le compte du BA) et le deuxième une « Autre dépense de fonctionnement » (avec une « autre recette de fonctionnement » en contrepartie dans le compte

du BA). Si on neutralise la première année le montant de la subvention au BA dans la partie «Subventions reçues» du compte du BA, cela génère un montant négatif dans les «Subventions reçues» (puisque ce BA a enregistré cette recette en «Autres recettes de fonctionnement»), sans diminuer le montant de ses «Autres recettes de fonctionnement». D'autres collectivités présenteront des cas symétriques, et sur un nombre suffisamment grand de collectivités, les erreurs se compenseront vraisemblablement, comme dans toute approche statistique. Appliquées à une seule collectivité, ces règles perdraient en revanche leur robustesse. C'est pourquoi cette approche reste une estimation statistique.

Une analyse de ces flux financiers entre budgets est présentée dans le dossier «Consolidation» de ce rapport (pages 72 à 81).

C1. Consolidation : BP-BA des communes

en milliards d'euros

	Flux croisés entre BP et BA des communes		BP + BA consolidé ^(a)		Impact des flux croisés entre BP et BA ^(b)
	2017/2016	2017	2017/2016	2017	
Dépenses de fonctionnement (1)	+ 0,5 %	0,88	+ 0,1 %	70,25	1,2 %
Achats et charges externes	+ 6,3 %	0,06	- 0,1 %	17,95	0,3 %
Frais de personnel	+ 3,7 %	0,15	+ 1,8 %	38,26	0,4 %
Charges financières	- 14,7 %	0,00	- 10,5 %	2,13	0,0 %
Dépenses d'intervention	+ 3,4 %	0,23	- 3,6 %	8,94	2,6 %
Autres dépenses de fonctionnement	- 2,8 %	0,43	+ 0,5 %	2,96	12,7 %
Recettes de fonctionnement (2)	+ 0,5 %	0,88	+ 0,3 %	82,84	1,1 %
Impôts et taxes	-	-	+ 1,1 %	51,75	-
Concours de l'État	-	-	- 3,2 %	14,17	-
Subventions reçues et participations	+ 3,4 %	0,23	- 2,2 %	4,06	5,5 %
Ventes de biens et services	+ 4,5 %	0,21	- 0,7 %	8,78	2,4 %
Autres recettes de fonctionnement	- 2,8 %	0,43	+ 7,7 %	4,08	9,6 %
Épargne brute (3) = (2) - (1)	+ 0,0 %	0,00	+ 1,2 %	12,59	0,0 %
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	- 8,4 %	0,14	+ 7,9 %	22,61	0,6 %
Dépenses d'équipement	-	-	+ 8,2 %	20,39	-
Subventions d'équipement versées	- 2,0 %	0,10	- 2,0 %	1,06	8,3 %
Autres dépenses d'investissement	- 19,1 %	0,05	+ 11,3 %	1,17	3,9 %
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	+ 11,6 %	0,15	- 0,7 %	10,78	1,4 %
FCTVA	-	-	- 6,7 %	2,41	-
Autres dotations et subventions d'équipement	- 2,0 %	0,10	+ 0,0 %	5,14	1,8 %
Autres recettes d'investissement	+ 45,8 %	0,06	+ 2,9 %	3,23	1,7 %
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	- 0,9 %	1,02	+ 1,9 %	92,86	1,1 %
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	+ 2,0 %	1,03	+ 0,2 %	93,62	1,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)		+ 0,01		+ 0,76	
Remboursements de dette (8)	+ 45,8 %	0,06	- 2,0 %	6,93	0,8 %
Emprunts (9)	- 19,1 %	0,05	+ 11,0 %	7,16	0,7 %
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,0 %	- 0,01	+ 0,0 %	+ 0,23	
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	+ 0,8 %	1,08	+ 1,6 %	99,79	1,1 %
Recettes totales (11) = (7) + (9)	+ 0,8 %	1,08	+ 0,9 %	100,78	1,1 %
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)		0,00		+ 0,99	0,0 %

*(a) BP + BA - Flux croisés.**(b) Flux croisés/(BP + BA).*

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL. Le tableau détaillé des montants correspondant à chaque flux croisé est disponible en ligne sur le site de la DGCL.

C2. Consolidation : BP-BA des GFP

en milliards d'euros

	Flux croisés entre BP et BA des GFP		BP + BA consolidé ^(a)		Impact des flux croisés entre BP et BA ^(b)
	2017/2016	2017	2017/2016	2017	
Dépenses de fonctionnement (1)	-0,2 %	1,82	+5,5 %	33,15	5,2 %
Achats et charges externes	-13,4 %	0,17	+7,0 %	11,86	1,5 %
Frais de personnel	+23,1 %	0,38	+8,4 %	10,41	3,5 %
Charges financières	-30,2 %	0,00	-12,6 %	1,13	0,1 %
Dépenses d'intervention	-5,9 %	0,73	+1,5 %	7,64	8,7 %
Autres dépenses de fonctionnement	-0,3 %	0,54	+10,1 %	2,11	20,4 %
Recettes de fonctionnement (2)	-0,2 %	1,82	+6,3 %	41,11	4,2 %
Impôts et taxes	-	-	+9,0 %	20,97	-
Concours de l'État	-	-	-0,5 %	8,38	-
Subventions reçues et participations	-5,9 %	0,73	+0,9 %	2,63	21,6 %
Ventes de biens et services	+8,6 %	0,55	+9,1 %	7,40	6,9 %
Autres recettes de fonctionnement	-0,4 %	0,54	+7,6 %	1,74	23,8 %
Épargne brute (3) = (2) - (1)	+0,0 %	0,00	+9,9 %	7,96	0,0 %
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	+13,4 %	0,23	+12,4 %	12,65	1,8 %
Dépenses d'équipement	-	-	+11,8 %	9,77	-
Subventions d'équipement versées	-10,4 %	0,11	-2,1 %	1,58	6,2 %
Autres dépenses d'investissement	+47,1 %	0,12	+44,1 %	1,30	8,6 %
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	+0,8 %	0,16	+8,4 %	4,72	3,3 %
FCTVA	-	-	-2,6 %	0,81	-
Autres dotations et subventions d'équipement	-10,4 %	0,11	-3,4 %	2,22	4,5 %
Autres recettes d'investissement	+33,6 %	0,05	+38,2 %	1,69	3,1 %
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	+1,1 %	2,04	+7,3 %	45,80	4,3 %
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	-0,1 %	1,98	+6,5 %	45,83	4,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)		-0,07		+0,03	
Remboursements de dette (8)	+33,6 %	0,05	+9,2 %	3,69	1,4 %
Emprunts (9)	+47,1 %	0,12	+4,9 %	3,90	3,0 %
Flux net de dette = (9) - (8)		+0,07		+0,21	
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	+1,8 %	2,10	+7,5 %	49,49	4,1 %
Recettes totales (11) = (7) + (9)	+1,8 %	2,10	+6,4 %	49,74	4,0 %
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)		0,00		+0,25	0,0 %

(a) BP + BA - Flux croisés.

(b) Flux croisés/(BP + BA).

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL. Le tableau détaillé des montants correspondant à chaque flux croisé est disponible en ligne sur le site de la DGCL.

C3. Consolidation : BP-BA des départements

en milliards d'euros

	Flux croisés entre BP et BA des départements		BP + BA consolidé ^(a)		Impact des flux croisés entre BP et BA ^(b)
	2017/2016	2017	2017/2016	2017	
Dépenses de fonctionnement (1)	- 34,2 %	0,51	- 0,2 %	59,10	0,9 %
Achats et charges externes	+ 0,9 %	0,03	- 12,5 %	5,11	0,5 %
Frais de personnel	+ 24,3 %	0,02	+ 1,4 %	12,74	0,2 %
Charges financières	-	-	- 4,2 %	0,81	-
Dépenses d'intervention	- 52,9 %	0,16	+ 1,0 %	39,85	0,4 %
Autres dépenses de fonctionnement	- 22,6 %	0,30	+ 19,9 %	0,59	33,4 %
Recettes de fonctionnement (2)	- 34,2 %	0,51	- 0,1 %	67,10	0,8 %
Impôts et taxes	-	-	+ 1,4 %	47,64	-
Concours de l'État	-	-	- 10,9 %	10,50	-
Subventions reçues et participations	- 52,9 %	0,16	+ 9,5 %	5,85	2,7 %
Ventes de biens et services	+ 10,2 %	0,05	+ 15,6 %	1,15	4,2 %
Autres recettes de fonctionnement	- 22,6 %	0,30	- 4,5 %	1,96	13,2 %
Épargne brute (3) = (2) - (1)	+ 0,0 %	0,00	+ 0,4 %	8,00	0,0 %
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	- 38,3 %	0,03	- 0,9 %	9,26	0,3 %
Dépenses d'équipement	-	-	- 1,5 %	5,68	-
Subventions d'équipement versées	- 38,3 %	0,03	+ 0,9 %	3,38	0,8 %
Autres dépenses d'investissement	-	-	- 10,6 %	0,20	-
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	- 38,3 %	0,03	- 5,6 %	2,52	1,1 %
FCTVA	-	-	- 5,6 %	0,84	-
Autres dotations et subventions d'équipement	- 38,3 %	0,03	- 0,5 %	1,27	2,1 %
Autres recettes d'investissement	-	-	- 18,6 %	0,41	-
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	- 34,4 %	0,54	- 0,3 %	68,37	0,8 %
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	- 34,4 %	0,54	- 0,3 %	69,62	0,8 %
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)		0,00		+ 1,25	
Remboursements de dette (8)	-	-	+ 4,1 %	3,33	-
Emprunts (9)	-	-	- 12,1 %	2,53	-
Flux net de dette = (9) - (8)		-		- 0,81	-
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	- 34,4 %	0,54	- 0,1 %	71,70	0,7 %
Recettes totales (11) = (7) + (9)	- 34,4 %	0,54	- 0,8 %	72,15	0,7 %
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)		0,00		+ 0,44	0,0 %

*(a) BP + BA - Flux croisés.**(b) Flux croisés/(BP + BA).*

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL. Le tableau détaillé des montants correspondant à chaque flux croisé est disponible en ligne sur le site de la DGCL.

C4. Consolidation : BP-BA des régions (et CTU)

en milliards d'euros

	Flux croisés entre BP et BA des régions (et des CTU)		BP + BA consolidé ^(a)		Impact des flux croisés entre BP et BA ^(b)
	2017/2016	2017	2017/2016	2017	
Dépenses de fonctionnement (1)	+ 247,3 %	0,038	+ 10,3 %	21,16	0,2 %
Achats et charges externes	+ 59,4 %	0,004	+ 37,8 %	3,02	0,1 %
Frais de personnel	+ 293,1 %	0,004	+ 3,4 %	3,69	0,1 %
Charges financières	–	–	- 2,6 %	0,60	–
Dépenses d'intervention	+ 369,3 %	0,030	+ 8,6 %	13,63	0,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	- 57,9 %	0,000	- 10,3 %	0,22	0,2 %
Recettes de fonctionnement (2)	+ 247,3 %	0,038	+ 10,7 %	26,50	0,1 %
Impôts et taxes	–	–	+ 13,7 %	18,29	–
Concours de l'État	–	–	- 7,7 %	5,88	–
Subventions reçues et participations	+ 369,3 %	0,030	+ 67,0 %	1,88	1,6 %
Ventes de biens et services	+ 119,1 %	0,008	+ 132,5 %	0,08	9,6 %
Autres recettes de fonctionnement	- 57,9 %	0,000	+ 15,9 %	0,37	0,1 %
Épargne brute (3) = (2) - (1)	+ 0,0 %	0,000	+ 12,1 %	5,34	0,0 %
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	- 75,7 %	0,000	+ 8,3 %	9,82	0,0 %
Dépenses d'équipement	–	–	+ 5,7 %	3,34	–
Subventions d'équipement versées	- 75,7 %	0,000	+ 6,6 %	5,87	0,0 %
Autres dépenses d'investissement	–	–	+ 50,7 %	0,62	–
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	- 75,7 %	0,000	+ 27,6 %	3,67	0,0 %
FCTVA	–	–	+ 7,4 %	0,55	–
Autres dotations et subventions d'équipement	- 75,7 %	0,000	+ 34,6 %	2,77	0,0 %
Autres recettes d'investissement	–	–	+ 14,5 %	0,34	–
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	+ 218,8 %	0,039	+ 9,7 %	30,98	0,1 %
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	+ 218,8 %	0,039	+ 12,5 %	30,17	0,1 %
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)		0,000		- 0,81	
Remboursements de dette (8)	–	–	- 6,1 %	1,82	–
Emprunts (9)	–	–	- 28,6 %	2,54	–
Flux net de dette = (9) - (8)		–		0,72	–
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	+ 218,8 %	0,039	+ 8,7 %	32,80	0,1 %
Recettes totales (11) = (7) + (9)	+ 218,8 %	0,039	+ 7,7 %	32,71	0,1 %
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)		0,000		- 0,09	0,0 %

(a) BP + BA - Flux croisés.

(b) Flux croisés/(BP + BA).

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL. Le tableau détaillé des montants correspondant à chaque flux croisé est disponible en ligne sur le site de la DGCL.

Consolidation entre budgets principaux et annexes : définitions

Pour obtenir le compte consolidé, on soustrait à la somme des BP et des BA le montant correspondant aux opérations suivantes :

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Dépenses de fonctionnement					
Achats et charges externes					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871 (M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Frais de personnel					
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA
Charges financières					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Dépenses d'intervention					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Autres dépenses de fonctionnement					
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Recettes de fonctionnement					
Impôts et taxes					
Concours de l'État					
Subventions reçues et participations					
Subventions de fonctionnement des BP aux BA :	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 657363 et 657364 des BP	Débit net du 65733 et 65736 des BP	Crédit net du 7472 (M71, M43) et 747 (M49) des BA	Crédit net du 7472, 7473 (M71, M43) et 747 (M49) des BA
Ventes de biens et services					
Remboursements de frais des BP aux BA :	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA	Débit net du 62872 des BP	Crédit net du 70871 des BA	Crédit net du 70871 des BA
Remboursements de frais des BA aux BP :	Débit net du 62871 (M14) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M14, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Crédit net du 70872 des BP	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA	Débit net du 62871 (M71, M57) et 6287 (M14A et M4+) des BA
Personnel facturé aux BA :	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA	Crédit net du 70841 des BP	Débit net du 6215 des BA	Débit net du 6215 des BA

ANNEXE 2C – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATION DES BP ET DES BA)

Nature des flux	Communes (BP+BA)	GFP (BP+BA)	Départements (BP+BA)	Régions (BP+BA)	CTU (BP+BA)
Autres recettes de fonctionnement					
Remboursements d'intérêts aux BP :	Débit net du 661133 des BA	Débit net du 661133 des BA			
Prise en charge par le BP du déficit des BA :	Débit net du 6521 des BP	Débit net du 6521 (65821 en M57) des BP	Débit net du 65821 des BP	Crédit net du 75822 des BA	Crédit net du 75822 des BA
Reversement au BP de l'excédent des BA :	Débit net du 6522 (M14 et M14A) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 6522 (M14 et M14A), 65822 (M57) et 672 (M4+) des BA	Crédit net du 75821 et 75861 des BP	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA	Débit net du 65822 (M71, M57) et 672 (M4+) des BA
Subventions exceptionnelles aux BA :	Débit net du 67441 des BP	Débit net du 67441 (67431 en M57) des BP	Débit net du 6743 des BP	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA	Crédit net du 7748 (M71, M57) et 774 (M4+) des BA
Dépenses d'investissement hors remboursements					
Dépenses d'équipement					
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres dépenses d'investissement					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			
Recettes d'investissement hors emprunts					
FCTVA					
Autres dotations et subventions d'équipement					
Subventions d'investissement des BP aux BA :	Débit du 204163 et 204164 des BP	Débit du 204163 et 204164 des BP	Crédit du 1313, 1323 et 1383 des BA	Crédit du 1312, 1322 et 1382 des BA	Crédit du 1312, 1322, 1382 et 1313, 1323 et 1383 des BA
Autres recettes d'investissement					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Remboursements de dette					
Remboursements des emprunts par les BA :	Débit du 168741 et 168748 des BA	Débit du 168751 et 168758 des BA			
Emprunts					
Emprunts des BA aux BP :	Crédit du 168741 et 168748 des BA	Crédit du 168751 et 168758 des BA			

Lecture : les achats et charges externes des communes sont égaux à la somme des achats et charges externes des BP et des BA, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre BP et BA. Les remboursements de frais des BP vers les BA sont estimés par le crédit net du compte 70871 des BA ; les remboursements de frais des BA vers les BP sont estimés par le débit net des comptes 62871 des BA en M14, 6287 des BA en M14A et M4, M41, M42, M43, M49, M22. Ces remboursements de frais versés respectivement par le BP et par le BA se retrouvent par symétrie en recette du BA et du BP, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des communes.

Les montants soustraits étant identiques en recettes et en dépenses, la consolidation est neutre sur l'épargne brute et sur la variation du fonds de roulement. Les flux croisés sont donc nuls sur ces lignes dans les tableaux des résultats. Les différences entre l'épargne brute avant et après consolidation, et entre variations du fonds de roulement avant et après consolidation, ne proviennent que de l'ajout des budgets annexes.

D. Consolidation des budgets entre les différentes collectivités locales

XAVIER NIEL (DGCL)

1) De même qu'il faut neutraliser les flux entre le budget principal d'une collectivité et ses budgets annexes pour pouvoir agréger l'ensemble de ses budgets, il faut neutraliser les flux entre les différentes collectivités pour pouvoir agréger les comptes des collectivités : flux entre communes pour présenter un compte de l'ensemble des communes, flux entre communes et groupements à fiscalité propre (GFP) pour les comptes du bloc communal, flux entre bloc communal, départements et régions pour présenter le compte de l'ensemble des collectivités locales.

Le groupe de travail précédemment évoqué (*cf. annexe 2C*) a abouti à des préconisations sur les comptes à considérer pour estimer de la façon la plus vraisemblable possible les montants à neutraliser. Ces comptes sont présentés dans le tableau de définitions. Les choix réalisés reposent sur des considérations similaires à celles présentées dans l'annexe 2C.

2) Les montants de certains comptes sont plus affectés que d'autres par la consolidation. Les évolutions de certaines dépenses et de certaines recettes s'en trouvent aussi modifiées. Si par exemple les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de + 1,8 % en 2017 selon leurs budgets principaux (*cf. annexe 2A*), elles augmentent de + 1,9 % si on leur ajoute les budgets annexes et qu'on retranche les flux croisés entre budgets et entre collectivités (*tableau D2*). La différence est donc peu importante au niveau global. Elle est en fait concentrée sur certains agrégats : les achats et charges externes retracés dans les budgets principaux augmentent de seulement + 1,8 %, mais si on considère aussi les budgets annexes (consolidés des flux croisés) ils augmentent de + 2,4 % ; les « Autres dépenses de fonctionnement » augmentent deux fois plus vite en 2017 une fois les comptes consolidés (+ 5,0 %) que lorsqu'on considère seulement les budgets principaux (+ 2,5 %). De même pour les dépenses d'investissement : + 6,1 % pour les budgets principaux en 2017 et + 8,2 % pour les comptes consolidés.

3) L'impact de la consolidation est le plus fort là où les budgets annexes sont les plus importants, ou là où les flux entre collectivités sont les plus volumineux. Ainsi pour les groupements à fiscalité propre : ce sont les entités qui ont le plus de budgets annexes (les dépenses qui y sont enregistrées représentent l'équivalent de 44 % des dépenses des budgets principaux) et également celles dont l'évolution de certains comptes est la plus affectée par la consolidation. Leurs achats et charges externes augmentent de +4,0 % en 2017 selon leurs budgets principaux mais de +7,0 % une fois tous les comptes consolidés (*cf. annexe 2C*). En corollaire, la lecture du compte du « bloc communal » (communes + leurs groupements à fiscalité propre) s'en trouve parfois affectée (*tableau D1 de la présente annexe*). Les ventes de biens et services rapportent ainsi 8,6 Md€ aux budgets principaux des collectivités du bloc communal, ce qui représente 7,8 % de leurs recettes de fonctionnement. Si on ajoute simplement les budgets annexes, ces ventes de biens et services s'élèvent à 16,9 M€ (13,4 % des recettes). Dans cet agrégat sont par convention enregistrés les remboursements de frais et les remboursements de mise à disposition de personnel entre budgets ou entre collectivités (ce sont de fait des services facturés) : 210 M€ entre BP et BA des communes (*tableau C1*), 550 M€ entre BP et BA des GFP (*tableau C2*), et 1,36 Md€ entre communes et GFP (*tableau D1*), soit au total 2,1 Md€ à neutraliser. Une fois consolidées, les « ventes de biens et services » se montent à 14,8 Md€ (12,1 % des recettes de fonctionnement). Notons bien que ces sommes sont à

neutraliser aussi en dépenses puisqu'il s'agit d'établir le compte de l'ensemble des collectivités, celles qui dépensent, et celles qui reçoivent ces sommes.

Ainsi aussi pour les régions : quoiqu'en très forte augmentation ces dernières années, leurs budgets annexes restent peu importants (un peu plus de 200 M€); en revanche, les régions versent près d'un milliard d'euros de subventions d'investissement aux collectivités du bloc communal et aux départements qu'il faut donc neutraliser, en dépenses comme en recettes, lorsqu'on présente le compte de l'ensemble des collectivités.

4) L'effet de la consolidation ne va pas toujours dans le même sens. En 2017, on l'a vu, elle conduit en général à réévaluer à la hausse la progression des dépenses; ce n'est pas le cas pour les communes : leurs dépenses de fonctionnement augmentent faiblement en 2017 selon leurs budgets principaux (+ 0,3 %) mais stagnent quasiment si on considère l'ensemble de leurs budgets (+ 0,1 %). De même pour leurs recettes d'investissement, qui augmentent de + 0,6 % selon les budgets principaux, mais reculent de - 0,7 % une fois ces recettes consolidées (*cf. annexe 2C*).

D1. Consolidation entre personnes morales distinctes : communes et groupements à fiscalité propre (GFP) (bloc communal)

Bloc communal	2017
Dépenses de fonctionnement	
Achats et charges externes	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Frais de personnel	
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Charges financières	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement des communes aux GFP :	Crédit net du 74741 et 74748 des GFP
Subventions de fonctionnement des GFP aux communes :	Débit net du 657341 et 657348 des GFP
Ventes de biens et services	
Remboursements de frais des communes aux GFP :	Crédit net du 70875 des GFP
Remboursements de frais des GFP aux communes :	Débit net du 62875 des GFP
Personnel facturé aux communes :	Crédit net du 70845 des GFP
Personnel facturé aux GFP :	Débit net du 6217 des GFP
Autres recettes de fonctionnement	
Remboursements d'intérêts aux GFP :	Crédit net du 76231 des GFP
Remboursements d'intérêts aux communes :	Débit net du 661131 des GFP
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et Subventions d'équipement	
Subventions d'investissement des communes aux GFP :	Crédit du 13141, 13241, 13148, et 13248 des GFP
Subventions d'investissement des GFP aux communes :	Débit du 204141 et 204148 des GFP
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts par les GFP aux communes :	Crédit du 276341 et 276348 des GFP
Remboursements d'emprunts par les communes aux GFP :	Débit du 168741 et 168748 des GFP
Emprunts	

Lecture : les achats et charges externes des collectivités du bloc communal sont égaux à la somme des achats et charges externes des budgets principaux et annexes (moins les flux BP-BA neutralisés) des communes et des GFP, de laquelle on soustrait les remboursements de frais entre communes et GFP. Les remboursements de frais des communes aux GFP sont estimés par le crédit net du compte 70875 des GFP ; les remboursements de frais des GFP vers les communes sont estimés par le débit net du compte 62875 des GFP. Ces remboursements de frais versés respectivement par les communes et par les GFP se retrouvent par symétrie en recette des GFP et des communes, et ils sont donc soustraits aussi du montant des « ventes de biens et services » des collectivités du bloc communal.

ANNEXE 2D – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATION ENTRE COLLECTIVITÉS)

en milliards d'euros

Bloc communal	Flux croisés entre communes et GFP		Bloc communal consolidé ^(a)		Impact des flux croisés entre communes et GFP ^(b)
	2017/2016	2017	2017/2016	2017	
Dépenses de fonctionnement (1)	+ 2,0 %	1,58	+ 1,8 %	101,81	1,5 %
Achats et charges externes	- 1,4 %	0,38	+ 2,7 %	29,43	1,3 %
Frais de personnel	+ 4,9 %	0,98	+ 3,1 %	47,68	2,0 %
Charges financières	+ 46,9 %	0,03	- 11,5 %	3,24	0,8 %
Dépenses d'intervention	- 8,3 %	0,19	- 1,2 %	16,39	1,2 %
Autres dépenses de fonctionnement	-	-	+ 4,3 %	5,08	-
Recettes de fonctionnement (2)	+ 2,0 %	1,58	+ 2,2 %	122,36	1,3 %
Impôts et taxes	-	-	+ 3,2 %	72,71	-
Concours de l'État	-	-	- 2,2 %	22,55	-
Subventions reçues et participations	- 8,3 %	0,19	- 0,7 %	6,49	2,9 %
Ventes de biens et services	+ 3,1 %	1,36	+ 3,6 %	14,82	8,4 %
Autres recettes de fonctionnement	+ 46,9 %	0,03	+ 7,6 %	5,79	0,4 %
Épargne brute (3) = (2) - (1)	+ 0,0 %	0,00	+ 4,4 %	20,55	0,0 %
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	- 2,2 %	0,52	+ 9,7 %	34,74	1,5 %
Dépenses d'équipement	-	-	+ 9,4 %	30,16	-
Subventions d'équipement versées	- 2,2 %	0,52	- 2,1 %	2,12	19,8 %
Autres dépenses d'investissement	+ 0,0 %	0,00	+ 26,5 %	2,46	0,0 %
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	- 3,4 %	0,65	+ 2,1 %	14,86	4,2 %
FCTVA	-	-	- 5,7 %	3,22	-
Autres dotations et subventions d'équipement	- 2,2 %	0,52	- 1,0 %	6,85	7,1 %
Autres recettes d'investissement	- 8,0 %	0,13	+ 13,5 %	4,79	2,6 %
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	+ 0,9 %	2,11	+ 3,7 %	136,55	1,5 %
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	+ 0,4 %	2,23	+ 2,2 %	137,22	1,6 %
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)		+ 0,13		+ 0,67	
Remboursements de dette (8)	- 8,0 %	0,13	+ 1,8 %	10,50	1,2 %
Emprunts (9)	-	-	+ 8,8 %	11,07	-
Flux net de dette = (9) - (8)		- 0,13		+ 0,57	
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	+ 0,4 %	2,23	+ 3,5 %	147,05	1,5 %
Recettes totales (11) = (7) + (9)	+ 0,4 %	2,23	+ 2,7 %	148,29	1,5 %
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)		0,00		+ 1,24	0,0 %

(a) Communes consolidé + GFP consolidé - Flux croisés.

(b) Flux croisés / (Communes consolidé + GFP consolidé).

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL. Le tableau détaillé des montants correspondant à chaque flux croisé est disponible en ligne sur le site de la DGCL.

D2. Consolidation entre personnes morales distinctes : ensemble

Bloc communal [BC] + Départements + Régions + CTU	2017
Dépenses de fonctionnement	
Achats et charges externes	
Frais de personnel	
Charges financières	
Dépenses d'intervention	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 des communes et GFP
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 des communes et GFP de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 des communes et GFP
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 des communes et GFP (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 des communes et GFP de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Autres dépenses de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	
Concours de l'État	
Subventions reçues et participations	
Subventions de fonctionnement du BC aux départements	Débit net du 65733 et 6552 des communes (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement du BC aux régions	Débit net du 65732 des communes et GFP
Subventions de fonctionnement du BC aux CTU	Débit net du 65732 et 6552 des communes et GFP de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des départements au BC	Crédit net du 7473 des communes et GFP
Subventions de fonctionnement des régions au BC	Crédit net du 7472 des communes et GFP (hors Martinique et Guyane)
Subventions de fonctionnement des CTU au BC	Crédit net du 7472 et 7473 des communes et GFP de Martinique et Guyane
Subventions de fonctionnement des régions aux départements	Crédit net du 7472 des départements
Subventions de fonctionnement des départements aux régions	Débit net du 65732 des départements
Ventes de biens et services	
Autres recettes de fonctionnement	
Dépenses d'investissement hors remboursements	
Dépenses d'équipement	
Subventions d'équipement versées	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 des communes et GFP
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 des communes et GFP
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 des communes et GFP
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 des communes et GFP
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement hors emprunts	
FCTVA	
Autres dotations et subventions d'équipement	
Subventions d'investissement du BC aux départements	Débit du 20413 des communes et GFP
Subventions d'investissement du BC aux régions	Débit du 20412 des communes et GFP
Subventions d'investissement des départements au BC	Crédit du 1313, 1323, 1383 des communes et GFP
Subventions d'investissement des régions au BC	Crédit du 1312, 1322, 1382 des communes et GFP
Subventions d'investissement des régions aux départements	Crédit du 1312, 1322, 1382 des départements
Subventions d'investissement des départements aux régions	Débit du 20412 des départements
Autres recettes d'investissement	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 des communes et GFP
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 des communes et GFP
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 des communes et GFP
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 des communes et GFP
Remboursements de dette	
Remboursements d'emprunts du BC aux régions	Débit du 16872 des communes et GFP
Remboursements d'emprunts du BC aux départements	Débit du 16873 des communes et GFP
Remboursements d'emprunts des régions au BC	Crédit du 27632 des communes et GFP
Remboursements d'emprunts des départements au BC	Crédit du 27633 des communes et GFP
Emprunts	

ANNEXE 2D – LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CONSOLIDATION ENTRE COLLECTIVITÉS)

en milliards d'euros

	Flux croisés entre collectivités		Ensemble consolidé ^(a)		Impact des flux croisés entre collectivités ^(b)
	2017/2016	2017	2017/2016	2017	
Dépenses de fonctionnement (1)	+ 24,0 %	1,61	+ 1,9 %	180,47	0,9 %
Achats et charges externes	-	-	+ 2,4 %	37,57	-
Frais de personnel	-	-	+ 2,8 %	64,11	-
Charges financières	-	-	- 9,3 %	4,65	-
Dépenses d'intervention	+ 24,0 %	1,61	+ 1,4 %	68,26	2,3 %
Autres dépenses de fonctionnement	-	-	+ 5,0 %	5,89	-
Recettes de fonctionnement (2)	+ 24,0 %	1,61	+ 2,3 %	214,36	0,7 %
Impôts et taxes	-	-	+ 3,8 %	138,65	-
Concours de l'État	-	-	- 5,6 %	38,93	-
Subventions reçues et participations	+ 24,0 %	1,61	+ 7,7 %	12,61	11,3 %
Ventes de biens et services	-	-	+ 4,7 %	16,05	-
Autres recettes de fonctionnement	-	-	+ 4,7 %	8,12	-
Épargne brute (3) = (2) - (1)	+ 0,0 %	0,00	+ 4,6 %	33,89	0,0 %
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	- 5,5 %	2,49	+ 8,2 %	51,33	4,6 %
Dépenses d'équipement	-	-	+ 7,3 %	39,18	-
Subventions d'équipement versées	- 5,5 %	2,49	+ 5,9 %	8,88	21,9 %
Autres dépenses d'investissement	-	-	+ 27,1 %	3,28	-
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	- 5,8 %	2,51	+ 6,3 %	18,53	11,9 %
FCTVA	-	-	- 4,3 %	4,62	-
Autres dotations et subventions d'équipement	- 5,5 %	2,49	+ 10,3 %	8,40	22,9 %
Autres recettes d'investissement	- 31,4 %	0,02	+ 10,5 %	5,52	0,4 %
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	+ 4,2 %	4,10	+ 3,2 %	231,81	1,7 %
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	+ 4,0 %	4,12	+ 2,6 %	232,89	1,7 %
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)		+ 0,02		+ 1,09	
Remboursements de dette (8)	- 31,4 %	0,02	+ 1,3 %	15,62	0,1 %
Emprunts (9)	-	-	- 2,8 %	16,13	-
Flux net de dette = (9) - (8)		- 0,02		+ 0,51	
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	+ 4,0 %	4,12	+ 3,1 %	247,43	1,6 %
Recettes totales (11) = (7) + (9)	+ 4,0 %	4,12	+ 2,2 %	249,02	1,6 %
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)		0,00		+ 1,59	0,0 %

(a) Bloc communal consolidé + Départements consolidé + Régions et CTU consolidé - Flux croisés.

(b) Flux croisés / (Bloc communal consolidé + Départements consolidé + Régions et CTU consolidé).

Source : DGFIP, comptes de gestion; calculs DGCL. Le tableau détaillé des montants correspondant à chaque flux croisé est disponible en ligne sur le site de la DGCL.

E. Estimations 2018 des finances des départements et des régions

PASCAL SIMON (DGCL)

Ces tableaux présentent les estimations des volumes budgétaires 2018 réalisées à partir des premiers résultats des comptes de gestion et des prévisions inscrites aux budgets primitifs des départements et des régions.

E1. Départements (France - estimations 2018)

en milliards d'euros

	2017	2017 champ 2018 ^(a)	2018/2017 ^(b)	2018 ^(c)
Dépenses de fonctionnement (1)	58,19	57,77	- 0,2 %	57,65
Achats et charges externes	4,49	4,44	- 14,9 %	3,78
Frais de personnel	12,07	11,94	+ 0,9 %	12,04
Charges financières	0,80	0,80	- 6,2 %	0,75
Dépenses d'intervention	39,97	39,75	+ 0,2 %	39,84
Autres dépenses de fonctionnement	0,85	0,84	+ 47,4 %	1,24
Recettes de fonctionnement (2)	66,00	65,54	+ 0,6 %	65,95
dont impôts et taxes	47,24	46,96	+ 3,0 %	48,35
– impôts locaux	21,34	21,25	+ 0,8 %	21,41
– autres impôts et taxes (dont : DMTO)	25,90 11,15	25,71 11,08	+ 4,8 % + 11,6 %	26,94 12,37
(TICPE)	6,14	6,10	+ 0,1 %	6,11
(TSCA)	6,96	6,91	+ 2,1 %	7,05
dont concours de l'État	10,50	10,36	- 1,8 %	10,18
– DGF	8,26	8,16	- 0,5 %	8,12
– autres dotations	0,46	0,45	- 0,0 %	0,45
– péréquation et compensations fiscales	1,77	1,75	- 8,5 %	1,60
dont subventions reçues et participations	5,31	5,28	- 9,4 %	4,78
Épargne brute (3) = (2) - (1)	7,81	7,77	+ 6,8 %	8,30
Épargne nette = (3) - (8)	4,51	4,48	+ 9,7 %	4,92
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	9,02	8,91	+ 4,6 %	9,32
Dépenses d'équipement	5,42	5,35	+ 6,7 %	5,71
Subventions d'équipement versées	3,40	3,37	+ 1,2 %	3,41
Autres dépenses d'investissement	0,20	0,20	+ 4,8 %	0,20
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	2,44	2,40	- 0,9 %	2,38
FCTVA	0,83	0,82	- 0,1 %	0,82
Autres dotations et subventions d'investissement	1,20	1,18	- 2,9 %	1,14
Autres recettes d'investissement	0,40	0,40	+ 3,6 %	0,41
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	67,21	66,68	+ 0,4 %	66,97
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	68,43	67,94	+ 0,6 %	68,33
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	+ 1,23	+ 1,26		+ 1,36
Remboursements de dette (8)	3,30	3,29	+ 2,9 %	3,38
Emprunts (9)	2,50	2,47	- 4,1 %	2,37
Flux net de dette = (9) - (8)	- 0,80	- 0,82		- 1,01
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	70,51	69,97	+ 0,5 %	70,35
Recettes totales (11) = (7) + (9)	70,93	70,41	+ 0,4 %	70,70
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	+ 0,42	+ 0,44		+ 0,35
Dette au 31 décembre (12)	33,01	32,81	- 3,1 %	31,80
Ratios				
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11,8 %	11,9 %	+ 0,7 pt	12,6 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	6,8 %	6,8 %	+ 0,6 pt	7,5 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	50,0 %	50,1 %	- 1,9 pt	48,2 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,2 ans	4,2 ans	- 0,4 an	3,8 ans

(a) Hors départements de Corse.

(b) Estimations obtenues à partir de l'évolution des budgets primitifs des départements 2017 et 2018

(hors Corse, Martinique et Guyane).

(c) Hors Corse.

Sources : DGFIP, DGCL.

E2. Régions et CTU (France - estimations 2018)

en milliards d'euros

	2017	2017 champ 2018 ^(a)	2018/2017	2018 ^(b)
Dépenses de fonctionnement (1)	21,11	21,53	+ 0,1 %	21,56
Achats et charges externes	2,99	3,04	+ 18,3 %	3,60
Frais de personnel	3,69	3,82	+ 3,7 %	3,96
Charges financières	0,60	0,61	- 1,6 %	0,60
Dépenses d'intervention	13,61	13,83	- 4,2 %	13,26
Autres dépenses de fonctionnement	0,22	0,23	- 35,3 %	0,15
Recettes de fonctionnement (2)	26,46	26,92	+ 2,3 %	27,54
dont impôts et taxes	18,29	18,58	+ 22,7 %	22,80
– impôts locaux	7,13	7,23	+ 1,0 %	7,30
– autres impôts et taxes	11,16	11,35	+ 36,6 %	15,50
(dont : cartes grises)	2,25	2,25	+ 1,7 %	2,28
(dont : TICPE)	5,48	5,51	+ 0,3 %	5,53
dont concours de l'État	5,88	6,01	- 61,8 %	2,29
– DGF	4,13	4,23	- 84,2 %	0,67
– autres dotations	0,98	0,99	+ 0,6 %	0,99
– péréquation et compensations fiscales	0,77	0,79	- 19,7 %	0,63
dont subventions reçues et participations	1,84	1,87	- 15,8 %	1,58
Épargne brute (3) = (2) - (1)	5,35	5,39	+ 11,0 %	5,99
Épargne nette = (3) - (8)	3,54	3,56	+ 15,4 %	4,11
Dépenses d'investissement hors remboursements (4)	9,68	9,79	+ 0,0 %	9,80
Dépenses d'équipement	3,33	3,40	- 3,4 %	3,29
Subventions d'équipement versées	5,74	5,77	+ 1,9 %	5,88
Autres dépenses d'investissement	0,62	0,62	+ 1,3 %	0,62
Recettes d'investissement hors emprunts (5)	3,52	3,56	+ 5,6 %	3,75
FCTVA	0,55	0,56	+ 2,8 %	0,58
Autres dotations et subventions d'investissement	2,63	2,65	+ 3,6 %	2,75
Autres recettes d'investissement	0,34	0,34	+ 25,4 %	0,43
Dépenses totales hors remboursements (6) = (1) + (4)	30,80	31,32	+ 0,1 %	31,35
Recettes totales hors emprunts (7) = (2) + (5)	29,98	30,48	+ 2,7 %	31,30
Capacité ou besoin de financement = (7) - (6)	- 0,81	- 0,84		- 0,05
Remboursements de dette (8)	1,82	1,83	+ 2,4 %	1,87
Emprunts (9)	2,53	2,56	- 5,4 %	2,42
Flux net de dette = (9) - (8)	+ 0,72	+ 0,73		+ 0,55
Dépenses totales (10) = (6) + (8)	32,61	33,15	+ 0,2 %	33,22
Recettes totales (11) = (7) + (9)	32,52	33,04	+ 2,1 %	33,72
Variation du fonds de roulement = (11) - (10)	- 0,09	- 0,11		+ 0,50
Dette au 31 décembre (12)	26,83	27,03	+ 2,0 %	27,58
Ratios				
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	20,2 %	20,0 %	+ 1,7 pt	21,7 %
Taux d'épargne nette = [(3) - (8)] / (2)	13,4 %	13,2 %	+ 1,7 pt	14,9 %
Taux d'endettement = (12) / (2)	101,4 %	100,4 %	- 0,3 pt	100,1 %
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,0 ans	5,0 ans	- 0,4 an	4,6 ans

(a) Y compris les départements de Corse.

(b) Estimations 2018 obtenues à partir de l'évolution des budgets primitifs des régions et CTU de 2017 et 2018.

Sources : DGFIP, DGCL.

F. Présentation fonctionnelle des dépenses

GUILLAUME LEFORESTIER, PASCAL SIMON (DGCL)

F1. Communes de 3 500 à 10 000 habitants en 2017

en millions d'euros

	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	4 757	851	5 608	38,0 %	459
dont opérations non ventilées	546	139	686	4,6 %	56
dont administration générale	3 683	644	4 327	29,3 %	354
dont conseil, assemblée locale	138	3	141	1,0 %	12
Sécurité et salubrité publiques	424	46	469	3,2 %	38
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	239	25	264	1,8 %	22
dont pompiers, incendie et secours	124	7	131	0,9 %	11
Enseignement, formation et apprentissage	1 784	433	2 218	15,0 %	182
dont enseignement du premier degré	881	286	1 167	7,9 %	96
dont hébergement et restauration scolaire	539	48	587	4,0 %	48
Culture	616	242	858	5,8 %	70
dont expression et action culturelles	304	81	386	2,6 %	32
dont conservation et diffusion des patrimoines	197	111	308	2,1 %	25,2
Sport et jeunesse	1 011	435	1 445	9,8 %	118
dont sports	365	329	694	4,7 %	57
dont jeunesse et loisirs	472	47	519	3,5 %	43
Santé, action sociale et familiale	755	100	855	5,8 %	70
dont crèches et garderie	383	48	431	2,9 %	35
dont personnes handicapées	2	4	5	0,0 %	0
dont personnes âgées	32	9	41	0,3 %	3
Logement, habitat	46	68	114	0,8 %	9
Environnement, aménagement et services urbains	1 346	720	2 067	14,0 %	169
dont eau et assainissement	31	16	47	0,3 %	4
dont déchets et propreté urbaine	85	11	96	0,6 %	8
dont éclairage public	151	73	224	1,5 %	18
dont espaces verts urbains	412	51	463	3,1 %	38
Transports	351	649	1 000	6,8 %	82
Transports scolaires	25	0	25	0,2 %	2
Transports (hors scolaire)	11	2	13	0,1 %	1
Voirie et routes	277	593	870	5,9 %	71
Action économique transversale	98	44	143	1,0 %	6
dont interventions économiques transversales	15	12	27	0,2 %	2
dont foires et marchés	10	3	14	0,1 %	1
dont aides au tourisme	54	16	70	0,5 %	6
TOTAL	11 188	3 590	14 777	100,0 %	1 204

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F2. Communes de 10 000 habitants et plus en 2017*en millions d'euros*

	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	13 938	2 052	15 990	29,8 %	472
dont opérations non ventilées	1 399	516	1 915	3,6 %	56
dont administration générale	12 033	1 527	13 560	25,3 %	400
dont conseil, assemblée locale	405	2	406	0,8 %	12
Sécurité et salubrité publiques	1 941	185	2 125	4,0 %	63
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	1 226	128	1 354	2,5 %	40
dont pompiers, incendie et secours	582	29	611	1,1 %	18
Enseignement, formation et apprentissage	6 757	1 594	8 351	15,6 %	246
dont enseignement du premier degré	3 524	1 249	4 773	8,9 %	141
dont hébergement et restauration scolaire	1 714	90	1 804	3,4 %	53
Culture	3 596	789	4 385	8,2 %	129
dont expression et action culturelles	2 032	339	2 371	4,4 %	70
dont conservation et diffusion des patrimoines	1 222	398	1 620	3,0 %	47,8
Sport et jeunesse	4 516	1 162	5 678	10,6 %	167
dont sports	1 509	962	2 471	4,6 %	73
dont jeunesse et loisirs	2 003	147	2 149	4,0 %	63
Santé, action sociale et familiale	5 737	300	6 037	11,3 %	178
dont crèches et garderie	2 681	158	2 838	5,3 %	84
dont personnes handicapées	19	10	29	0,1 %	1
dont personnes âgées	209	28	238	0,4 %	7
Logement, habitat	167	304	472	0,9 %	14
Environnement, aménagement et services urbains	4 661	2 798	7 459	13,9 %	220
dont eau et assainissement	124	57	181	0,3 %	5
dont déchets et propreté urbaine	1 226	63	1 289	2,4 %	38
dont éclairage public	454	228	682	1,3 %	20
dont espaces verts urbains	1 473	273	1 746	3,3 %	51
Transports	1 018	1 454	2 473	4,6 %	73
Transports scolaires	41	0	41	0,1 %	1
Transports (hors scolaire)	39	6	45	0,1 %	1
Voirie et routes	731	1 297	2 027	3,8 %	60
Action économique transversale	482	177	660	1,2 %	10
dont interventions économiques transversales	190	69	260	0,5 %	8
dont foires et marchés	86	34	120	0,2 %	2
dont aides au tourisme	131	25	156	0,3 %	5
TOTAL	42 814	10 815	53 629	100,0 %	1 572

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

**F3. Métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA)
en 2017***en millions d'euros*

	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	5 166	1 189	6 355	25,6 %	142
dont opérations non ventilées	831	639	1 470	5,9 %	33
dont administration générale	4 146	538	4 684	18,9 %	105
dont conseil, assemblée locale	147	0	147	0,6 %	3
Sécurité et salubrité publiques	988	63	1 051	4,2 %	23
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	43	14	57	0,2 %	1
dont pompiers, incendie et secours	892	22	914	3,7 %	20
Enseignement - formation	323	212	536	2,2 %	12
dont enseignement du premier degré	57	38	95	0,4 %	2
dont hébergement et restauration scolaire	99	9	108	0,4 %	2
Culture	1 258	249	1 507	6,1 %	34
dont expression et action culturelle	710	125	834	3,4 %	19
dont conservation et diffusion des patrimoines	417	113	530	2,1 %	12
Sport et jeunesse	822	359	1 182	4,8 %	26
dont sports	604	325	929	3,7 %	21
dont jeunesse et loisirs	135	16	152	0,6 %	3
Santé, action sociale et familiale	1 458	83	1 541	6,2 %	34
dont crèches et garderie	303	24	327	1,3 %	7
dont personnes handicapées	221	0	221	0,9 %	5
dont personnes âgées	73	8	81	0,3 %	2
Logement, habitat	144	570	714	2,9 %	16
Environnement, aménagement et services urbains	4 996	1 580	6 576	26,5 %	147
dont eau et assainissement	264	171	435	1,8 %	10
dont déchets et propreté urbaine	3 455	203	3 658	14,7 %	82
dont éclairage public	164	100	264	1,1 %	6
dont espaces verts urbains	127	22	149	0,6 %	3
Transports	2 179	1 527	3 706	14,9 %	83
Transports scolaires	115	1	116	0,5 %	3
Transports (hors scolaire)	1 300	174	1 475	5,9 %	33
Voirie et routes	608	1 233	1 841	7,4 %	41
Action économique transversale	876	791	1 668	6,7 %	37
dont interventions économiques transversales	496	503	999	4,0 %	22
dont foires et marchés	17	10	27	0,1 %	1
dont aides au tourisme	216	78	294	1,2 %	7
TOTAL	18 211	6 624	24 835	100,0 %	555

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F4. Communautés de communes de 10 000 habitants et plus en 2017*en millions d'euros*

	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux des administrations publiques locales	2 111	576	2 687	35,3 %	126
dont opérations non ventilées	834	306	1 141	15,0 %	54
dont administration générale	1 117	239	1 355	17,8 %	64
dont conseil, assemblée locale	35	0	36	0,5 %	2
Sécurité et salubrité publiques	143	18	161	2,1 %	8
dont gendarmerie, police, sécurité, justice	10	10	20	0,3 %	1
dont pompiers, incendie et secours	110	3	113	1,5 %	5
Enseignement - formation	224	45	269	3,5 %	13
dont enseignement du premier degré	99	28	128	1,7 %	6
dont hébergement et restauration scolaire	78	7	85	1,1 %	4
Culture	253	77	330	4,3 %	15
dont expression et action culturelle	139	23	162	2,1 %	8
dont conservation et diffusion des patrimoines	84	47	131	1,7 %	6,2
Sport et jeunesse	585	251	836	11,0 %	39
dont sports	277	219	497	6,5 %	23
dont jeunesse et loisirs	242	20	262	3,4 %	12
Santé, action sociale et familiale	536	122	658	8,7 %	31
dont crèches et garderie	309	40	349	4,6 %	16
dont personnes handicapées	1	0	1	0,0 %	0
dont personnes âgées	35	14	49	0,6 %	2
Logement, habitat	30	29	58	0,8 %	3
Environnement, aménagement et services urbains	1 333	295	1 628	21,4 %	77
dont eau et assainissement	31	8	39	0,5 %	2
dont déchets et propreté urbaine	968	66	1 034	13,6 %	49
dont éclairage public	21	14	34	0,5 %	2
dont espaces verts urbains	23	2	25	0,3 %	1
Transports	233	231	464	6,1 %	22
Transports scolaires	61	0	61	0,8 %	3
Transports (hors scolaire)	30	8	38	0,5 %	2
Voirie et routes	139	212	352	4,6 %	17
Action économique transversale	303	214	518	6,8 %	24
dont interventions économiques transversales	133	141	274	3,6 %	13
dont foires et marchés	1	0	1	0,0 %	0
dont aides au tourisme	136	49	185	2,4 %	9
TOTAL	5 751	1 858	7 609	100,0 %	358

Source : DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F5. Départements en 2017*en millions d'euros*

	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux	4 293	600	4 893	6,9 %	74,6
Sécurité	2 606	125	2 731	3,9 %	41,7
dont incendie et secours	2 560	107	2 667	3,8 %	40,7
Enseignement	3 281	1 786	5 067	7,2 %	77,3
dont collèges	2 385	1 635	4 020	5,7 %	61,3
dont enseignement supérieur	61	65	126	0,2 %	1,9
dont autres services périscolaires et annexes	110	11	120	0,2 %	1,8
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 326	397	1 723	2,4 %	26,3
dont culture	664	229	893	1,3 %	13,6
dont sport	278	130	408	0,6 %	6,2
dont jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	72	22	93	0,1 %	1,4
Prévention médico-sociale	959	50	1 009	1,4 %	15,4
dont PMI et planification familiale	397	9	406	0,6 %	6,2
dont prévention et éducation pour la santé	106	5	111	0,2 %	1,7
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	21 361	309	21 670	30,7 %	330,6
dont famille et enfance	7 862	66	7 928	11,2 %	120,9
dont personnes handicapées	8 116	18	8 135	11,5 %	124,1
dont personnes âgées	2 560	135	2 695	3,8 %	41,1
RMI	37	0	37	0,1 %	0,6
APA	5 893	0	5 893	8,4 %	89,9
dont APA à domicile	3 363	0	3 363	4,8 %	51,3
dont APA versée au bénéficiaire en établissement	350	0	350	0,5 %	5,3
dont APA versée à l'établissement	2 042	0	2 042	2,9 %	31,2
RSA	11 193	14	11 207	15,9 %	171,0
dont insertion sociale	1 013	0	1 013	1,4 %	15,5
dont insertion professionnelle	463	1	464	0,7 %	7,1
dont allocations RSA	9 465	4	9 468	13,4 %	144,4
Réseaux et infrastructures	2 331	3 570	5 901	8,4 %	90,0
dont réseau routier départemental	1 043	2 665	3 708	5,3 %	56,6
Aménagement et environnement	684	1 337	2 022	2,9 %	30,8
dont aménagement et développement urbain	55	373	427	0,6 %	6,5
dont logement	110	394	504	0,7 %	7,7
dont environnement	234	156	390	0,6 %	6,0
Transports	2 569	307	2 876	4,1 %	43,9
dont transports scolaires	1 198	4	1 202	1,7 %	18,3
dont transports publics de voyageurs	768	269	1 037	1,5 %	15,8
Développement économique	653	381	1 034	1,5 %	15,8
dont structures d'animation et de développement économique	128	63	191	0,3 %	2,9
dont agriculture et pêche	192	85	277	0,4 %	4,2
dont développement touristique	230	85	315	0,4 %	4,8
Annuité de la dette	699	3 302	4 001	5,7 %	61,0
Autres	301	143	444	0,6 %	6,8
Total	58 186	12 323	70 509	100,0 %	1 075,6

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.

F6. Régions et CTU en 2017*en millions d'euros*

	Fonctionnement	Investissement (hors remb.)	Total	Part dans le budget	Valeur (en €/hab.)
Services généraux	2 121	313	2 434	7,5%	36,1
Formation professionnelle et apprentissage	5 190	227	5 417	16,6%	80,4
dont formation professionnelle	2 462	12	2 474	7,6%	36,7
dont apprentissage	1 610	183	1 793	5,5%	26,6
dont formation sanitaire et sociale	1 070	26	1 096	3,4%	16,3
Enseignement	3 805	2 590	6 395	19,6%	94,9
dont lycées publics	2 993	2 091	5 084	15,6%	75,5
dont lycées privés	366	123	489	1,5%	7,3
dont enseignement supérieur	111	210	321	1,0%	4,8
Culture, sports et loisirs	691	329	1 020	3,1%	15,1
Santé et action sociale	699	40	740	2,3%	11,0
Aménagement des territoires	160	1 002	1 162	3,6%	17,2
dont agglomérations et villes moyennes	4	178	182	0,6%	2,7
dont espace rural et autres espaces de développement	41	257	298	0,9%	4,4
dont habitat (logement)	10	217	227	0,7%	3,4
Gestion des fonds européens	498	748	1 247	3,8%	18,5
Environnement	208	289	496	1,5%	7,4
dont politique de l'eau	26	69	95	0,3%	1,4
dont politique de l'énergie	23	125	148	0,5%	2,2
dont patrimoine naturel	69	31	101	0,3%	1,5
Transports	6 173	2 451	8 624	26,4%	128,0
dont transport ferroviaire régional de voyageurs	3 162	929	4 091	12,5%	60,7
dont gares et autres infrastr. ferroviaires	14	453	467	1,4%	6,9
dont transports scolaires	458	6	464	1,4%	6,9
dont transports interurbains	400	5	405	1,2%	6,0
dont transports mixtes	656	8	664	2,0%	9,9
dont voirie nationale	5	166	171	0,5%	2,5
dont voirie régionale	52	434	486	1,5%	7,2
Action économique	935	1 640	2 576	7,9%	38,2
dont interventions économiques transversales	227	345	572	1,8%	8,5
dont recherche et innovation	217	415	632	1,9%	9,4
dont agriculture, pêche, agroalimentaire	164	235	399	1,2%	5,9
dont industrie, artisanat, commerce et autres services	163	542	705	2,2%	10,5
dont tourisme et thermalisme	145	98	243	0,7%	3,6
Annuité de la dette	495	1 817	2 312	7,1%	34,3
Autres	137	53	190	0,6%	2,8
Total	21 112	11 500	32 612	100,0%	484,2

Source : DGFIP, comptes de gestion; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.